

Rapport d'activité
Direction de l'économie
et de l'emploi
—
2017



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD

Table des matières

1	Direction et secrétariat général	8
1.1	Activités	8
1.1.1	Activités courantes	8
1.1.2	Événements particuliers	8
1.2	Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	8
1.3	Tourisme	9
1.3.1	Bilan touristique	9
1.3.2	Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme	9
1.3.3	Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)	11
1.4	Affaires contentieuses	11
1.5	Législation	12
1.5.1	Lois et décrets	12
1.5.2	Ordonnances et règlements	12
2	Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)	12
2.1	Activités	12
2.1.1	Promotion économique exogène	12
2.1.2	Promotion économique endogène	13
2.1.3	Création d'entreprises et innovation	14
2.2	Les mesures de soutien en chiffres	15
2.2.1	Soutien aux entreprises	15
2.3	Nouvelle politique régionale	17
3	Service public de l'emploi (SPE)	17
3.1	Activités	17
3.2	Section chômage	17
3.2.1	Assurance-chômage	17
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	17
3.2.3	Mesures actives du marché du travail (MMT)	17
3.2.4	Médiation	18
3.2.5	Collaboration interinstitutionnelle (CII)	19
3.2.6	Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle	19
3.3	Section Marché du travail	19
3.3.1	Inspection du travail	19
3.3.2	Observatoire du marché du travail	20

3.3.3	Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)	20
3.3.4	Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)	21
3.3.5	Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)	21
3.3.6	Lutte contre le travail au noir	21
3.3.7	Placement privé et location de services	22
3.4	Section juridique	22
3.4.1	Décisions en première instance	22
3.4.2	Décisions en deuxième instance	22
3.4.3	Observations au Tribunal cantonal	22
3.4.4	Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries	23
3.5	Section Organisation et support	23
3.5.1	Statistiques	23
3.5.2	Informatique	23
3.5.3	Logistique	23
3.5.4	Communication et traduction	23
3.5.5	Projets et formations	24
3.6	Finances et controlling	24
4	Caisse publique de chômage (CPCh)	24
4.1	Activités	24
4.2	Activités courantes	24
4.3	Prestations versées aux bénéficiaires	25
4.3.1	Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)	25
4.3.2	Demandes d'indemnités en cas d'intempéries	25
4.3.3	Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail	25
4.3.4	Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité	25
4.3.5	Indemnités versées	25
4.3.6	Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)	25
5	Service du registre du commerce (SRC)	26
5.1	Activités	26
5.1.1	Activités courantes	26
5.1.2	Evènements particuliers	26
5.2	Statistiques	26
5.2.1	Etat des sociétés actives	26
5.2.2	Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription	27
5.2.3	Tableau comparatif des nouvelles sociétés	27
5.3	Collaborations intercantionales	27
5.4	Affaires contentieuses	27

6	Service de l'énergie (SdE)	27
6.1	Activités	27
6.1.1	Généralités	27
6.1.2	Activités courantes	28
6.1.3	Projets en cours	28
6.2	Formation	28
6.2.1	Programme de formation continue pour les professionnels	28
6.2.2	Promotion/formation pour la jeunesse	28
6.3	Procédures d'autorisation de construire	29
6.3.1	Demandes de permis de construire	29
6.3.2	Préavis PAL/PAD	29
6.3.3	Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses	29
6.3.4	Gaz naturel	29
6.3.5	Lignes à haute tension	29
6.4	Programme d'encouragement en matière d'énergie	29
6.4.1	Isolation thermique (M-01)	30
6.4.2	Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)	30
6.4.3	Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)	30
6.4.4	Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)	30
6.4.5	Pompes à chaleur air/eau (M-05)	30
6.4.6	Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)	30
6.4.7	Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)	30
6.4.8	Capteurs solaires thermiques (M-08)	30
6.4.9	Amélioration de la classe CECB (M-10)	30
6.4.10	Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)	30
6.4.11	Nouvelle construction Minergie-P (M-16)	30
6.4.12	Nouvelle construction CECB A/A (M-17)	30
6.4.13	Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)	30
6.5	Collaborations intercantionales	31
6.6	Législation	31
7	Service de la statistique (SStat)	31
7.1	Activités	31
7.1.1	Collecte de données	31
7.1.2	Exploitation des données	31
7.1.3	Diffusion des résultats	32
7.1.4	Conseil	32
7.2	Projets et événements particuliers	32

7.3	Collaboration intercantonale et avec la Confédération	32
8	Service du logement (SLog)	33
8.1	Activités	33
8.1.1	Marché du logement	33
8.1.2	Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	33
8.1.3	Suivi des aides octroyées	34
8.1.4	Réserves de terrains	34
8.1.5	Vente d'immeubles aux étrangers	34
8.1.6	Commission cantonale du logement	34
8.1.7	Collaborations intercantionales	34
8.1.8	Affaires contentieuses	35
8.1.9	Politique du logement	35
8.1.10	Politique d'information	35
9	Service de la formation professionnelle (SFP)	35
9.1	Activités	35
9.2	Evénements particuliers	37
9.2.1	Charte de la formation professionnelle et slogan	37
9.2.2	Validation des acquis (VAE)	37
9.2.3	Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs	37
9.3	Formation	37
9.3.1	Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale	37
9.3.2	Enseignement professionnel	38
9.3.3	Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	38
9.3.4	Ecole professionnelle commerciale (EPC)	39
9.3.5	Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	39
9.3.6	Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	39
9.3.7	Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	40
9.3.8	Ecole professionnelle en arts appliqués - eikon	40
9.3.9	Cours interentreprises	41
9.3.10	Formation professionnelle supérieure et continue	41
9.3.11	Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)	41
10	Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)	41
10.1	Généralités	41
10.2	Organes	42
10.3	Etudiants et étudiantes	43
10.4	Évènements marquants	44

1 Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur : Olivier Curty

Secrétaire général : Christophe Aegerter

1.1 Activités

1.1.1 Activités courantes

En 2017, la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a mené d'importants travaux dans le cadre de l'adaptation des outils de la promotion économique, en vue de maintenir et de développer la compétitivité du canton de Fribourg. Le projet de révision de la Loi sur la promotion économique (LPEc), qui vise le soutien financier à l'innovation et aux investissements dans les entreprises (aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque, cautionnement) a été mis en consultation, pour être transmis au Grand Conseil au printemps 2018. Le projet de nouvelle Loi sur la politique foncière active (LPFA), dont le but consiste à faciliter l'accès à de nouveaux terrains nécessaires au développement des sociétés établies dans le canton et à l'implantation d'entreprises, vient d'être mis en consultation par le Conseil d'Etat.

Suite aux difficultés rencontrées par certaines sociétés de remontées mécaniques fribourgeoises, la Direction a lancé un projet intitulé « Préalpes – Vision 2030 ». Cette importante analyse, dont les résultats seront connus à fin 2018, vise notamment à établir un état de la situation technique et financière des sociétés précitées. En parallèle, une étude sur l'évolution des conditions climatiques dans les Préalpes fribourgeoises sera également initiée. Sur la base de cette analyse, la DEE pourra se doter d'une nouvelle stratégie dans le cadre de ses futurs investissements, en vue du développement des infrastructures touristiques dans les Préalpes.

En réponse à la motion Pierre Mauron/Andrea Burgener Woeffray « Création d'une loi cantonale sur le logement » (2016-GC-108), la DEE a également eu l'occasion d'analyser la politique cantonale du logement, en anticipation de la prochaine échéance des subventions actuellement versées au titre de l'aide au logement. A cette occasion, la DEE a évalué une série de mesures qui pourront être mises en place à l'avenir (par ex. observatoire cantonal du logement, etc.).

1.1.2 Evénements particuliers

La prise de fonction du nouveau directeur de l'économie et de l'emploi, le Conseiller d'Etat Olivier Curty, constitue certainement l'un des événements marquants de l'année 2017. S'agissant du personnel du Secrétariat général de la Direction, d'importants changements sont également intervenus, avec le départ du responsable de la communication, de la coordinatrice HES-SO, ainsi que la retraite du Conseiller juridique. Ces postes ont été ou sont en voie d'être repourvus.

D'un point de vue économique, l'année a en particulier été marquée par l'annonce, par la Confédération, du non-renouvellement du mandat à l'entreprise Billag SA, sise à Fribourg, de la perception de la redevance radio-TV, au profit d'une entreprise zurichoise.

Finalement, au chapitre des événements marquants, on peut citer le lancement du projet Agri & Co Challenge qui a été monté en collaboration avec la DIAF et le Cluster Food & Nutrition, dans le but d'initier au début 2018 un appel à projets international dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la biomasse. Ce projet s'inscrit dans le développement du site précédemment propriété d'Elanco, à St-Aubin, acquis par l'Etat de Fribourg en 2016.

1.2 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2017, 13 décisions, soit :

- > 4 décisions accordant l'autorisation ;
- > 5 décisions constatant le non-assujettissement ;

- > 3 radiations de charges ;
- > 1 transfert de droit d'emption.

Les 4 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit :

- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. d LFAIE (réalisation forcée) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 lit. c (but d'intérêt public) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 1 lit. b (institution d'assurance étrangère) ;
- > 0 décision fondée sur l'article 8 al. 2 ;
- > 4 logements de vacances :

Secteur Vallée de la Jogne et Berra	0
Secteur Veveyse	0
Secteur Intyamon	1
Secteur Singine	1
Secteur Bulle	1
Secteur Charmey	1

1.3 Tourisme

1.3.1 Bilan touristique

Après huit années difficiles, le tourisme suisse renoue avec une croissance des nuitées autant indigènes qu'étrangères, soit + 5,2 %. La clientèle helvétique progresse de 4,2 % pour atteindre 16,9 millions de nuitées, soit le meilleur résultat jamais enregistré pour ce segment.

Le bilan se veut également réjouissant pour Fribourg Région avec 446 457 nuitées hôtelières, en hausse de 0,3 %. Tous types d'hébergement confondus, le canton compte 1 681 698 nuitées, soit une légère baisse de 1,2 %. En majorité résidentielle, la parahôtellerie fribourgeoise enregistre en 2017 une diminution de 1,6 %, soit - 21 238 unités. La transformation de résidences secondaires en primaires ainsi que le changement d'affectation de certains hébergements collectifs débouchent sur un recul des nuitées dans ces deux catégories.

La fréquentation des lieux dit d'excursion fluctue au gré de la météo et des événements les animant. La Maison Cailler conserve son attractivité avec 408 067 visiteurs tout comme le Papiliorama et Les Bains de la Gruyère avec 263 342, respectivement 203 283 entrées.

Les Suisses constituent la majorité de la clientèle des divers types d'hébergements. Avec 64,2 % de part de marché dans l'hôtellerie, les hôtes helvétiques atteignent même 83,5 % dans la parahôtellerie. L'Allemagne arrivée en 2^e position voit avec satisfaction sa part de marché évoluer de 5,1 % tout comme la Chine et la Russie en fortes progressions.

1.3.2 Activités de l'Union fribourgeoise du Tourisme

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière - et positive - l'année touristique fribourgeoise 2017, il sied par ailleurs de mentionner :

- > l'avancement de la mise en œuvre de la Vision 2030, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016–2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises » ;
- > la mise en œuvre du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism, dont le premier le 16 mars lance la plateforme de tourisme collaboratif dzin.ch proposant une centaine d'expériences authentiques et originales - plateforme récompensée du 1^{er} prix du Milestone, la plus haute distinction du tourisme suisse ;
- > la 9^e rencontre PROtourism réunissant à Châtel-St-Denis les professionnels du tourisme fribourgeois sur le thème de la qualité comme outil de compétitivité ;
- > les cours de formation au marketing donnés aux accompagnateurs en montagne dans le cadre d'UFT@school ;

- > l'élargissement sur sept districts de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de chiffrer à 1,32 milliards de francs la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > le suivi du projet « DMO X - Lean Destination Management » visant une mise en réseau des compétences et une simplification des structures touristiques du canton se concrétisant dans une 1^{re} phase par l'élaboration de multiples inventaires en collaboration avec les directeurs/trices des OTR ;
- > le projet stratégique EasyCheckIn développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour) ;
- > le projet touristique « L'esprit des lieux » répertoriant une soixantaine de sites sacrés du canton sur une même plateforme dans le but de mettre en valeur des lieux d'exception et de proposer aux hôtes une offre en quête de sens ;
- > la signature du contrat de collaboration marketing 2017–2019 entre l'Association Jura & Trois-Lacs (J3L) et ses partenaires du canton de Fribourg (UFT - ARL - Estavayer/Payerne Tourisme) ;
- > le rejet par le Tribunal cantonal des recours contre la décision de l'augmentation de la taxe cantonale de séjour adressés par l'Association fribourgeoise des hébergements collectifs (AFHC) et le propriétaire d'une résidence secondaire à Jaun ;
- > la tenue à Fribourg Région d'événements touristiques d'importance nationale voire internationale (5^e édition de la Bénichon du Pays de Fribourg dans le cadre de la Gordon Bennett 2017, journées « Slow Up » du Lac de Morat et de la Gruyère, Festival des lumières à Morat) ;
- > le centenaire de Suisse Tourisme, organe national de promotion touristique, fêté le 17 janvier à Morat ;
- > l'élaboration en collaboration de l'AFin du rapport d'examen périodique des subventions cantonales en faveur du tourisme ;
- > l'adoption des nouveaux statuts de l'OTR Romont et sa région et du nouveau règlement du personnel de l'UFT intégrant la notion de télétravail ;
- > la participation de l'UFT à divers groupes de travail en lien avec le tourisme sur le plan cantonal (à l'exemple de la commission de l'inventaire des paysages d'importance cantonale et de Fribourgissima Image Fribourg dirigé par la Chancellerie d'Etat) et national (à l'exemple du « Conseil Consultatif » de la Fédération Suisse du Tourisme et de la Conférence Suisse des Directeurs Régionaux) ;
- > le lancement ou l'achèvement - en divers lieux de Fribourg Région : Charmey, Romont et Schwarzsee - de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements à caractère touristique ;
- > l'exécution par l'UFT - en application de sa stratégie marketing incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels - d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France et Belgique; cela, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme et l'Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) ;
- > la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la Loi sur le tourisme du 13 octobre 2005 en soutien aux activités de promotion des Organisations touristiques régionales du canton (OT Estavayer-le-Lac et Région, Fribourg Tourisme et Région, OT Châtel-St-Denis/Les Paccots et la Région, La Gruyère Tourisme, Association régionale du Lac, SD Romont et sa Région, Schwarzsee Tourismus) ;
- > en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et destinations fribourgeoises, l'accueil par les services de l'UFT de quelque 51 représentants de médias touristiques en provenance notamment de Suisse, d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Belgique, des Etats-Unis et des Emirats Arabes Unis ;
- > la migration de la plateforme cantonale internet, soit 8 sites, vers la nouvelle plateforme développée par Edsi-tech en collaboration avec l'OTV ;
- > la gestion par l'UFT du site Internet www.fribourgregion.ch et de sa version mobile, ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton; la gestion de la page Facebook, des comptes Twitter, Flickr, Instagram et Pinterest de Fribourg Région ;

- > l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment le nouveau magazine Fribourg Région, les documents promotionnels « Meeting », la carte panoramique, la très appréciée pocket card ou encore le programme des randonnées guidées en collaboration avec Fribourg Rando ;
- > la participation de l'UFT à la plateforme de promotion et ventes de Fribourg Meeting ;
- > l'activité de service déployée par la Centrale fribourgeoise d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2017, de seize (des dix-sept) sociétés de développement ;
- > l'action de valorisation, de gestion et de coordination des réseaux de randonnée de Fribourg Région constituant l'un des domaines privilégiés de loisirs et sport des hôtes en toute saison ;
- > la planification, la signalisation et le contrôle du réseau pédestre cantonal fort de 1800 km assurés par le service des réseaux de randonnée de l'UFT en collaboration avec un team d'une trentaine de baliseurs ;
- > la supervision de la planification, de l'aménagement, du balisage et de l'entretien des itinéraires de cyclotourisme, VTT et rollers - soit environ 700 km, en coopération avec le Service de la mobilité (SMo) du canton ;
- > l'élaboration et la promotion, via Fribourg Région et SuisseMobile, d'une trentaine d'offres de randonnée hivernale (chemins pour raquettes, pistes de ski de fond et de luge) préparées sur la base de critères uniformes, garants de qualité.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale - à laquelle se sont ajoutés plus de 2,11 millions de francs de taxe cantonale de séjour affectée au financement de prestations directes en faveur des hôtes - a servi pour l'essentiel à poursuivre la mise en valeur des attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

1.3.3 Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET)

Le Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg - qui présentait, au 31 décembre 2017, un actif de 2 888 529 de francs - a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé - outre la confirmation, à hauteur de quelque 609 867 francs d'engagements pluriannuels antérieurs - l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants :

- > Kaisereggbahnen Schwarzsee AG : agrandissement et rénovation du restaurant d'altitude « Riggisalp » ;
- > association des amis de la vieille forge de Charmey : aménagement de la grange jouxtant la forge en un espace polyvalent de réception, séminaire et d'exposition ;
- > hôtel restaurant de la Belle Croix à Romont : rénovation complète de l'établissement.

1.4 Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2017 est la suivante :

Recours déposés	15
Recours traités	20
Dont :	
Admis	0
Partiellement admis	0
Rejetés	20
Recours sans objet ou retrait du recours	0
Irrecevables	1
Encore pendants à la DEE au 1er janvier 2018	11

1.5 Législation

1.5.1 Lois et décrets

> Néant

1.5.2 Ordonnances et règlements

- > Ordonnance du 14 février 2017 modifiant l'arrêté établissant un contrat-type de travail pour les collaborateurs du service de maison (ROF 2017_2014) ;
- > Ordonnance du 5 septembre 2017 indiquant les effectifs au 31 décembre 2016 de la population dite légale des communes du canton de Fribourg (ROF 2017_075) ;
- > Ordonnance du 9 octobre 2017 modifiant l'ordonnance relative à la population dite légale (ROF 2017_079).

2 Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR)

Directeur : Jean-Luc Mossier

2.1 Activités

En 2017, la PromFR a accompagné 18 projets de création d'entreprises et sept projets d'extension. Douze projets sont d'origine suisse et treize proviennent de l'étranger.

L'exercice 2017 a été marqué par une légère augmentation du nombre de projets accompagnés et par une hausse des investissements prévus, notamment sur la deuxième moitié de l'année. Les projets d'extension d'entreprises industrielles telles que Maxwell Technologies SA à Rossens ou Johnson Electric SA à Morat démontrent que le canton de Fribourg reste une localisation de choix pour le développement de projets industriels à forte valeur ajoutée.

L'année 2017 a permis d'affiner la stratégie liée à la mise en place de nouveaux instruments de soutien destinés aux entreprises. Ces mesures, notamment la mise en place d'un instrument de cautionnement cantonal complémentaire à Cautionnement Romand, ont été généralement bien accueillies dans le cadre de la consultation de la révision sur la Loi sur la promotion Economique (LPEc) en 2017. Le projet de loi définitif sera envoyé au Grand Conseil au début 2018.

2.1.1 Promotion économique exogène

La PromFR a soutenu en 2017 l'implantation dans le canton de Fribourg de 18 nouvelles entreprises dont neuf sociétés d'origine suisse et neuf entreprises étrangères en provenance des pays suivants : Chine, France, Etats-Unis, Pays-Bas, Japon et Russie.

Les nouvelles entreprises d'origine étrangère implantées dans le canton de Fribourg en 2017 prévoient de créer une cinquantaine de nouveaux emplois à moyen terme.

Les principaux projets confirment la tendance observée l'année précédente, avec le rôle clé des centres de compétence et parcs technologiques fribourgeois pour l'attraction de sociétés misant sur l'innovation pour assurer leur croissance.

Les responsables de marchés de la PromFR ont effectué des missions de démarchage avec Greater Geneva Berne area (GGBa) en France, en Allemagne, aux Etats-Unis, en Chine et au Brésil. Ils ont également participé à des événements et séminaires organisés par Switzerland Global Enterprise (S-GE) en Suisse et à l'étranger.

Les activités de démarchage à l'étranger ont amené la PromFR à accueillir en 2017 dans le canton de Fribourg une cinquantaine d'entreprises en provenance de 16 pays, dont une trentaine par l'entremise de GGBa. La France, le Brésil, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Chine et la Russie et sont les principaux pays de provenance de ces sociétés.

Le travail au sein de l'association de promotion économique de Suisse occidentale GGBa a ainsi généré trente visites d'entreprises dans le canton de Fribourg en 2017 et a permis de concrétiser quatre implantations devant créer une trentaine d'emplois à moyen terme.

2.1.2 Promotion économique endogène

2.1.2.1 Guichet-entreprises

Une septantaine de sociétés et porteurs de projets ont été conseillés et dirigés vers les différents partenaires de la PromFR dans le cadre du guichet-entreprises. L'association Fri Up et Cautionnement Fribourg, l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand, contribuent en particulier à offrir des solutions adaptées aux besoins des entreprises locales. Vingt-cinq sociétés ont également pu être soutenues dans le cadre de leurs recherches immobilières, également avec la collaboration des associations régionales.

2.1.2.2 Cautionnement Fribourg

En 2017, 13 entreprises fribourgeoises ont pu être soutenues par des cautionnements de l'antenne fribourgeoise de Cautionnement Romand. Des cautionnements pour un total de 4,5 millions de francs ont ainsi été attribués et ont permis la réalisation d'investissements de l'ordre de 14 millions de francs.

Le nombre de projets soutenus est inférieur à celui de 2016 (17 cautionnements) mais le montant des cautionnements accordés est sensiblement supérieur (+ 1,1 millions de francs). Les projets soutenus devraient conduire à la création de 270 emplois à terme.

Cautionnement Fribourg a pour mission de soutenir les PME afin de favoriser les créations, les reprises ou les extensions. Des cautionnements à hauteur de maximum 500 000 francs peuvent être accordés pour garantir des crédits d'exploitation ou d'investissement. Les demandes inférieures à 150 000 francs sont de la compétence de Cautionnement Fribourg alors que les demandes supérieures à 150 000 francs sont traitées par Cautionnement Romand.

Le Parlement fédéral a accepté en 2016 d'augmenter le seuil de cautionnement de 0,5 million à 1 million de francs, suite aux motions du Conseiller national Olivier Feller en 2013 et du Conseiller aux Etats Raphaël Comte en 2015. L'augmentation de la limite de garantie permettra à Cautionnement Romand de répondre encore plus efficacement aux besoins de financement des PME locales, notamment dans le cadre de processus de succession.

2.1.2.3 Gestion de sites industriels en transition

Durant l'année écoulée, la PromFR a poursuivi ses efforts visant à finaliser les procédures d'achat et à valoriser les sites industriels rachetés en 2016 par l'Etat à Romont, Marly et St-Aubin. Dès le 1^{er} avril 2017, la PromFR a pris en charge la gestion du site de Romont, puis celui de St-Aubin dès le 1^{er} juin 2017, en s'appuyant sur des mandats à temps partiel de prestataires externes, dans chaque cas des anciens employés des précédentes entreprises occupantes. Sur le site de Romont, une lettre d'intention a été signée par le Conseil d'Etat en décembre 2017 concernant la vente d'une partie libre du site à la société EFSA SA et la relation à long terme avec le locataire PharmaFocus a pu être stabilisée. Plusieurs projets à haute valeur ajoutée s'intéressent au site et y ont effectué des visites. A St-Aubin, un projet industriel important a manifesté son intérêt de s'implanter sur le site pour une unité de production dans le domaine agroalimentaire. De plus, le projet Agri & Co Challenge a été préparé, conjointement avec la DIAF et le Cluster Food & Nutrition, dans le but de lancer au début 2018 un appel à projets international dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la biomasse qui doit permettre de transformer une partie du site de St-Aubin en centre d'innovation dédié à ces thématiques.

2.1.2.4 Politique économique

En 2017, outre ses prises de position sur des interventions parlementaires et des consultations cantonales ou fédérales, les activités de la PromFR en matière de politique économique ont porté essentiellement sur la poursuite des travaux relatifs à ses deux chantiers législatifs. Le projet de révision de la Loi sur la promotion économique (LPEc), qui a pour principal objectif d'intensifier le soutien financier à l'innovation et aux investissements dans les entreprises (aides à fonds perdu, prêts d'amorçage, capital-risque, cautionnement) afin de les aider à faire face aux nouveaux

enjeux économiques, a été mis en consultation et puis fait l'objet de travaux de finalisation, pour être transmis au Grand Conseil au printemps 2018. Le projet de nouvelle Loi sur la politique foncière active (LPFA), qui vise à faciliter l'accès à de nouveaux terrains nécessaires au développement de sociétés établies dans le canton et à l'implantation d'entreprises et qui prévoit la création d'un Etablissement cantonal de promotion foncière, vient d'être mis en consultation.

2.1.3 Création d'entreprises et innovation

2.1.3.1 blueFACTORY et ses plateformes technologiques

L'ensemble des plateformes technologiques sont maintenant entrées dans une phase opérationnelle et elles confirment quotidiennement leur capacité à servir une promotion économique proactive, orientée sur des niches technologiques différenciées pour le canton de Fribourg. Un représentant de la PromFR fait partie de chaque comité/conseil pour assurer une liaison efficace de chaque plateforme avec les activités de la PromFR.

Cette année, le **bioFactory Competence Center BCC** (production biopharma) a finalisé son implantation dans la Halle Bleue. Les activités suivantes ont été réalisées :

- > les cours de formation ont été donnés tout au long de l'année. Les sociétés Pall, UCB et Merck comptent parmi les clients réguliers du BCC pour la formation mais aussi pour des mandats de service d'analyse notamment ;
- > l'entreprise TwentyGreen a signé un contrat de formation, de services et de location d'infrastructure.

Le **Swiss Integrative Center for Human Health SICHH** (santé humaine) a effectué l'essentiel de son implantation dans la Halle Bleue au début 2017 (50 % de sa capacité de production). Les activités suivantes ont été réalisées :

- > des dizaines d'entités du secteur privé et du secteur public ont été invitées à venir découvrir les installations et les services de la société ;
- > plusieurs clients ont fait appel au SICHH et des projets de recherche et développement ont vu le jour ;
- > des partenariats avec des producteurs d'équipements ont permis l'acquisition des instruments à des conditions particulièrement avantageuses.

Le **smart living lab SLL** (habitat intelligent) a décidé de participer au concours solardecathlon organisé par le département américain de l'énergie. Cette compétition universitaire met au défi les équipes d'étudiants de concevoir et de construire en taille réelle des maisons efficaces sur le plan énergétique et ne s'approvisionnant qu'en énergie solaire. L'ensemble de ce projet s'appelle le Swiss living challenge et est composé d'étudiants de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR), de la Haute école d'art et de design de Genève (HEAD) et de l'Université de Fribourg (UNIFR).

Le NeighborHub, maison de quartier solaire, développé par la Swiss team, construit dans la Halle Bleue de blueFACTORY a été présenté à la compétition Solar Decathlon 2017 aux Etats-Unis, à Denver en octobre 2017. Les résultats de cette compétition ont été largement relayés par les médias. Le NeighborHub a convaincu les jurys et a remporté huit podiums sur dix, dont six en première place ! Pour rappel, l'équipe suisse a fait le pari audacieux de proposer un concept différent, avec une maison au service de son quartier, plutôt qu'un pavillon conçu pour une famille.

Au sein d'**INNOSQUARE**, PromFR a soutenu activement le développement :

- > du Cluster Food & Nutrition (alimentation) poursuivant sa mission d'améliorer la compétitivité et la création de valeur dans la filière agroalimentaire par l'innovation sous toutes ses formes ;
- > de la plateforme ROSAS (sécurité et fiabilité des systèmes complexes dans l'industrie), qui finalise ses contacts proactifs vers des entreprises nationales et internationales ;
- > de la plateforme iPrint (impression digitale) qui poursuit sa croissance rapide. Des programmes de promotion commune PromFR/iPrint auprès d'entreprises internationales du secteur vont se poursuivre en 2018.

Outre le site de blueFACTORY, la PromFR a collaboré activement avec les sites technologiques du Marly Innovation Center (MIC) à Marly et du Vivier à Villaz-St-Pierre. Plusieurs sociétés technologiques internationales se sont implantées sur ces deux sites en 2017.

2.1.3.2 Seed Capital Fribourg

Lancé en juillet 2017, le partenariat entre Fri Up et la fondation Seed Capital Fribourg (qui aide à la création d'entreprises et encourage les vocations entrepreneuriales) porte ses premiers fruits. Cinq start-up fribourgeoises vont ainsi bénéficier de prêts pour un montant total de 520 000 francs. Ce coup de pouce financier doit les aider dans leur développement.

2.1.3.3 Capital Risque Fribourg

Capital Risque Fribourg SA (CRF) a pour mission de financer des entreprises innovantes, créatrices d'emplois dans le canton et développant des produits avec un grand potentiel de croissance. Son intervention a lieu principalement durant la phase de démarrage des sociétés, lorsque la faisabilité du projet est démontrée et que les premières ventes ont été réalisées. Le financement prend la forme de prise de participations minoritaires ou de prêts d'actionnaires jusqu'à un montant maximum de 750 000 francs par société. CRF apporte une participation en co-investissant avec des investisseurs tiers dans le cadre de tours de financement de 1 à 3 millions de francs.

En 2017, deux nouveaux investissements ont été réalisés pour un montant global de 700 000 francs, financements qui ont permis aux entreprises concernées de lever des fonds supplémentaires de l'ordre de 2 800 000 francs. Durant la même période, deux opérations de vente ont été effectuées qui se sont soldées avec des plus-values financières.

2.1.3.4 Nouvelle Politique Régionale

La Nouvelle Politique Régionale (NPR) vise une croissance fondée sur l'innovation et la productivité, une meilleure compétitivité des régions et la création et le maintien d'emplois. Pour ce faire, elle encourage l'entrepreneuriat à travers un transfert de savoir, un développement des coopérations interentreprises ainsi qu'une préservation et concrétisation des infrastructures génératrices de valeur ajoutée. Une attention particulière est aussi accordée au tourisme du fait de son importance économique et des défis grandissants auxquels la branche est confrontée.

L'année 2017 a été marquée par le lancement de plusieurs projets collaboratifs. Ces projets permettent à des entreprises et à des acteurs académiques de collaborer de manière très ponctuelle à la résolution d'une problématique commune. Avec ces aides NPR, les entreprises ont la possibilité de tester des nouvelles idées, produits et processus et permettent à de petites PME de collaborer avec des entreprises ayant des capacités de R&D plus importantes. Le but final demeure l'augmentation de la compétitivité et l'innovation du tissu entrepreneurial de notre canton. Diverses problématiques ont fait l'objet de ces projets: la sécurité fonctionnelle et embarquée, les piles à combustible à hydrogène, la performance énergétique des bâtiments et l'innovation énergétique et écologique pour les cultures sous serres. Au total, 23 entreprises et centres académiques ont participé à ces projets. Plusieurs projets sont en gestation pour 2018.

La plateforme touristique collaborative dzin.ch, qui avait été soutenue par la NPR en 2016, a obtenu le premier prix national dans la catégorie « Innovation » lors de la cérémonie du « Milestone excellence in tourism » en novembre 2017. Trois nouveaux projets touristiques ont obtenus l'aide NPR en 2017 pour la préparation de nouvelles offres touristiques (Novi lè : parcours ludique numérique sur le sentier du lac de la Gruyère ; ArtMur : itinéraire et événement d'art urbain ; et « valorisation du patrimoine alpestre »). Ces nouveaux produits touristiques ont pour but la création et la valorisation de singularités fribourgeoises.

Deux projets internationaux avec des entreprises fribourgeoises ont aussi obtenu l'aide de la part de la NPR : AlpLinkBioeco (opportunités liées à de nouvelles chaînes de valeur dans le domaine de la bioéconomie) et Sylvo (valorisation des déchets et sous-produits des filières bois pour l'épuration et le traitement de l'eau).

2.2 Les mesures de soutien en chiffres

2.2.1 Soutien aux entreprises

2.2.1.1 Aides financières

Parmi les 25 projets réalisés en 2017, sept entreprises ont bénéficié d'un soutien financier. Le montant global des soutiens financiers s'élève à 2,138 millions de francs au maximum. Le versement des aides financières est en effet effectué en fonction du développement économique des sociétés concernées et s'étale ainsi sur plusieurs années.

Les contributions directes en cours selon la LPEc sont les suivantes :

	Montant des aides financières (Fr.)
Aides financières en faveur des entreprises en 2017	2 138 000
Aides financières en faveur des entreprises en 2016	2 430 333

2.2.1.2 Allègements fiscaux

Parmi les 25 projets réalisés en 2017, trois sociétés se sont vu octroyer un allègement fiscal. Aucun allègement fiscal total sur le bénéfice et le capital n'a été octroyé. Les trois allègements fiscaux accordés ne portent que sur les impôts cantonaux et communaux.

Nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal en cours

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
74	65	68	63	59	51	45

En comparant ce tableau avec celui publié l'année dernière, on constate que les chiffres 2014, 2015 et 2016 ont été modifiés. Ces adaptations sont dues à des retards de réalisation de certains projets ou à des mesures de réorganisation partielles d'entreprises (fusions/scissions) apparus avant la fin de l'imposition ordinaire. Seuls les chiffres 2011, 2012, 2013 et 2014 peuvent ainsi être considérés comme définitifs.

Le tableau démontre tout de même que la tendance observée ces dernières années à une diminution du nombre d'entreprises au bénéfice d'un allègement fiscal se poursuit. Cela s'explique par le fait que le nombre d'allègements fiscaux accordés ces dernières années était inférieur au nombre d'entreprises dont l'allègement fiscal se terminait.

2.2.1.3 Incidences fiscales des allègements fiscaux pour la période fiscale 2015

Le Service cantonal des contributions a terminé durant l'année 2017 la taxation ordinaire de la période fiscale 2015. Sur la base de ces informations, seules les incidences fiscales de cette période peuvent être présentées.

Le tableau suivant résume les incidences des allègements accordés sur les recettes fiscales encaissées par l'Etat pour l'année 2015. Les recettes fiscales comprennent les impôts cantonaux (sur le capital et le bénéfice) ainsi que la part cantonale de l'impôt fédéral direct (17 % de l'impôt fédéral direct perçu).

On y distingue trois niveaux d'informations. La « Cote brute » équivaut au montant que le canton aurait pu encaisser si les sociétés en question s'étaient implantées dans le canton ou y avaient développé leurs nouvelles activités sans bénéficier d'aucun allègement fiscal. A noter que cette situation est relativement théorique, dans la mesure où nombre de ces sociétés n'auraient probablement pas réalisé leurs projets dans le canton sans allègement. Les montants indiqués sous « Incidences des allègements » correspondent aux recettes non encaissées en raison des allègements accordés. La « Cote nette » représente quant à elle les montants effectivement encaissés auprès des sociétés ne bénéficiant que d'un allègement partiel.

en millions francs	Cote brute	Incidences des allègements	Cote nette
2011	95.981	- 60.888	35.093
2012	97.946	- 61.616	36.141
2013	106.977	- 59.316	47.660
2014	134.932	- 71.729	63.202
2015	61.173	- 49.766	11.407

Il ressort de ce tableau qu'en 2015, le canton a renoncé du fait des 56 entreprises au bénéfice d'allègements fiscaux en cours, à des rentrées fiscales de 49,766 millions de francs, soit 25,048 millions de francs de part à l'IFD et 24,718 millions de francs d'impôt cantonal. Toutefois, sans allègement fiscal, la majorité de ces entreprises n'aurait pas réalisé de projet dans le canton de Fribourg et n'aurait donc pas contribué aux recettes fiscales nettes qui s'élèvent tout de même à 11,407 millions de francs (cote nette). Par rapport aux années précédentes, il n'est plus possible de procéder à une comparaison car certaines sociétés ayant un impact significatif sont sorties du périmètre des allègements en 2014 et ne sont plus présentes dans la statistique.

2.3 Nouvelle politique régionale

Le programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR) 2016–2019 dispose d'un budget de 25,9 millions de francs. En 2017, la NPR a permis le soutien de 15 projets relevant des stratégies cantonale, inter-cantonale et transfrontalière (également 15 projets en 2016).

3 Service public de l'emploi (SPE)

Chef de service : Charles de Reyff

3.1 Activités

Les efforts du Service public de l'emploi (SPE) se sont concentrés sur la qualité de ses prestations et de son organisation interne. Le Service cherche continuellement à améliorer son fonctionnement.

Le premier Forum Emploi a eu lieu le 28 novembre dernier à Fribourg. Neuf entreprises phares du canton ont rencontré des demandeurs d'emploi du domaine de l'industrie, sous forme de « job dating ».

3.2 Section chômage

3.2.1 Assurance-chômage

Dans le canton de Fribourg, le chômage est soumis à de fortes variations saisonnières. En janvier, le taux de chômage était de 3,2 %. Il a atteint son minimum en juin (2,4 % soit 3892 personnes) pour ensuite remonter jusqu'à 3,2 % en décembre. En 2017, le taux moyen de chômage s'est établi à 2,8 % de la population active et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national (3,2 %). La courbe des demandeurs d'emploi était à 5,6 % en début d'année, puis a baissé jusqu'à 4,7 % en juillet pour remonter au taux de 5,5 % en décembre. Au 31 décembre, 8965 demandeurs d'emploi étaient recensés. En 2017, 1500 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP : l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. Le SPE dispose d'un Pôle Placement au sein de chaque ORP dont l'objectif est d'assurer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'exploitation d'un service centralisé de traitement des postes vacants. Depuis mars 2013, chaque ORP abrite un Pôle Insertion+ (PI+), formé d'un tandem réunissant un conseiller en personnel et un assistant social et dont l'objectif est l'insertion des demandeurs d'emploi de longue durée bénéficiant de l'aide sociale. Depuis leur création, les PI+ ont accompagné 1250 personnes : 529 sont sorties de la mesure avec une solution (emploi, formation). En 2017, la Haute école de travail social de Fribourg a rendu les résultats de l'évaluation de la phase de démarrage (2013–2015) du dispositif, sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), du SPE et du Service de l'action sociale.

3.2.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins : cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET).

3.2.3.1 Mesures d'emploi

En 2017, 2171 (2085 en 2016) programmes d'emploi temporaires (PET) ont été octroyés, dont 67 % (69 %) auprès de fournisseurs subventionnés (dont la structure et les frais d'encadrement sont financés par le SPE), 9 % (10 %) auprès d'associations à but non lucratif et 24 % (21 %) auprès de communes, de l'Etat ou d'organismes hors canton.

70 (55) mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels. Grâce à ceux-ci, les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec une profession et le monde du travail.

Les semestres de motivation (SEMO) ainsi que les structures offrant des préformations (PréFo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation professionnelle. Durant l'année scolaire 2016–2017, 410 (415) jeunes ont suivi un SEMO/PréFo qui dure en moyenne six mois.

3.2.3.2 Mesures de formation

Les plateformes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 7400 (6672) mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines [technique de recherche d'emploi : 54 % (51 %); langues : 27 % (29 %) ; informatique : 4 % (5 %) ; autres : 15 % (15 %)].

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale (EPCO) permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion correspondent à celles d'une entreprise privée. Les trois EPCO fribourgeoises, FRee Trading, freestore et free win, ont accueilli au total 196 (168) assurés durant l'année.

1356 (1346) stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

3.2.3.3 Mesures spécifiques

Parmi les 702 (675) mesures spécifiques octroyées, 67 % (68 %) constituent des allocations d'initiation au travail, 20,5 % (21 %) des soutiens à une activité indépendante, 7,5 % (7 %) des allocations de formation et enfin 5 % (5 %) des contributions aux frais de déplacement.

3.2.3.4 Répartition du budget MMT

Le budget MMT (LACI) de 22 millions (21 millions) de francs englobe les mesures de formation et les mesures d'emploi, mais ne comprend pas le budget alloué aux mesures spécifiques géré directement par le SECO. En 2017, 36 % (39 %) du budget MMT sont alloués aux programmes d'emploi temporaires (PET), 46 % (42 %) aux mesures de formation (cours, entreprise de pratique commerciale) et 18 % (19 %) aux semestres de motivation (SEMO) et PréFormation (PréFo). Le canton au travers du Fonds cantonal de l'emploi finance également à hauteur de 1,95 millions (idem 2016) de francs des mesures destinées aux jeunes (PréFo, Cap Formation et Avenir 20 - 25 ans).

3.2.3.5 Contrats LEMT

La loi cantonale sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) institue une mesure qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit LACI en leur offrant une activité au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association ou fondation à but non lucratif. 178 (176) contrats LEMT ont été octroyés dont 49 % (46 %) auprès d'associations ou fondations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 51 % (54 %) auprès d'entreprises. La durée moyenne par contrat est de 2,6 (3) mois.

3.2.4 Médiation

La médiation, directement subordonnée au Secrétariat général de la DEE, est destinée aux demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés (avec un ORP, une caisse de chômage, un prestataire, un partenaire, etc.). Cette prestation a vu le jour il y a vingt ans, une année après la création des ORP.

Le nombre d'appels à la médiation a continué à progresser. Ceci reflète la poursuite des efforts pour une meilleure visibilité entrepris dès 2016. La médiation entretient des contacts réguliers avec le réseau concerné, que ce soit interne (le SPE et ses sections concernées) ou externe (prestataires de MMT, services sociaux, etc.).

En 2017 ont eu lieu au total 129 (131) entretiens pour un total de 66 (51) dossiers, 12 (1) ouverts en 2016 et 54 (50) nouveaux dossiers. S'y ajoutent les démarches auprès des services, parfois plusieurs pour un dossier, toujours entreprises avec l'accord de l'intéressé. Que ce soit par une écoute attentive et/ou des résultats administratifs concrets, la médiation en 2017 a abouti positivement quasiment dans tous les cas. Ces résultats confirment à nouveau le bien-fondé de cette prestation.

3.2.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

Pour aider les personnes qui cumulent les problèmes (santé, chômage, difficultés sociales), les ORP, l'Office cantonal de l'assurance-invalidité (OAI) ainsi que les services sociaux régionaux (SSR) emploient une stratégie commune : la collaboration interinstitutionnelle (CII). Nommée par le Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la CII a pour mandat d'organiser le dispositif CII cantonal et d'en assurer le suivi.

En lien avec la politique cantonale d'aide aux chômeurs de longue durée, le Conseil d'Etat a confié à la Commission CII la mission de repositionner sa stratégie plus en amont dans la trajectoire du chômage. Le 1^{er} juin 2017, la Commission CII a ainsi lancé sa nouvelle stratégie, et notamment la prestation Medval. Une formation a réuni 190 professionnels. Entre juin et décembre, environ 67 situations au total ont été annoncées pour bénéficier de la prestation Medval.

3.2.6 Aide aux jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Créée en mai 2007, la Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle (CJD) a pour objectif de favoriser la transition entre les degrés secondaires I et II ainsi que la transition vers le marché de l'emploi à l'issue de la formation. Les jeunes concernés se situent entre la première année du cycle d'orientation et l'entrée du marché du travail.

La Plateforme Jeunes (PFJ), qui existe depuis 2001, constitue le pivot principal dans la transition I. Elle a pour objectif d'orienter le jeune vers la mesure adaptée à ses besoins (semestre de motivation ou de préformation, préapprentissage, cours d'intégration, etc.). Durant l'année scolaire 2016/17, 1258 dossiers de jeunes ont été pris en charge.

La CJD a réalisé différentes présentations du dispositif, dont une organisée pour les services sociaux du canton et les commissions sociales.

3.3 Section Marché du travail

3.3.1 Inspection du travail

S'agissant de la protection des travailleurs, l'Inspection du travail a effectué 366 (401) visites d'entreprises, partiellement ou intégralement indemnisées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). Elle a également effectué 50 (46) audits système MSST (Appel aux médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) complets ou préalables, portant sur l'organisation et la gestion de la sécurité au travail dans les entreprises.

Dans le domaine particulier de l'amiante, l'Inspection a préavisé 520 (499) dossiers spécifiquement en relation avec l'application de la procédure quant aux exigences d'investigation avant travaux. Une très large majorité des diagnostics soumis dans le cadre de cette procédure révèlent des matériaux de construction contenant de l'amiante.

L'Inspection a effectué plusieurs investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire inter-cantonal de santé au travail (LIST) portant notamment sur l'exposition à des poussières, des solvants, des huiles de coupe ou encore sur les conditions climatiques des locaux. En outre, une investigation particulière a été entamée, visant les problèmes d'exposition des travailleurs aux isocyanates dans les entreprises de peinture en carrosserie.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale du travail, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 16 (28) demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés.

Le registre des entreprises industrielles a fait l'objet des modifications suivantes : 3 modifications d'assujettissement.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO
	2016	2017	2017
Travail de nuit	142	125	73
Travail du dimanche	155	149	45
Travail en continu	-	2	7
Travail en 3 équipes	-	6	-
Service de piquet	-	-	10
Total	297	282	135

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2016	2017
Agrandissements (transformations) industriels	19	26
Autorisations d'exploiter	11	7
Entreprises non industrielles (y c. préavis substances dangereuses – amiante)	1 256	1 240
Total	1 286	1 273

3.3.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE) sur mandat de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de l'emploi (CRT) :

- > publication interne de quatre plaquettes « Indicateurs trimestriels sur l'évolution du chômage dans les cantons romands » (janvier, avril, juillet, octobre 2017) ;
- > maintenance et développement (site Intranet) de l'outil OAICM (Outil d'aide à l'identification des compétences et des métiers (www.ricrac.ch)) ;
- > publication de la mise à jour des données 2016 sur « L'évolution du travail intérimaire en Suisse romande » (octobre 2017) ;
- > bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2017) ;
- > bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2017) ;
- > bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2017) ;
- > rapport sur le parcours des demandeurs d'emploi et leur activation dans les cantons romands (janvier 2017).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé à différents projets, à la production de données et à la rédaction des rapports pour le SECO et pour la DEE.

3.3.3 Organe cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

Les activités déployées par cet organe découlent de l'application de la loi cantonale sur l'approvisionnement économique du pays (LAE), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2012. Les cantons sont plus spécialement appelés à collaborer avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays dans trois domaines spécifiques, à savoir le rationnement des aliments, la gestion réglementée du mazout et le rationnement des carburants. Les communes sont compétentes pour l'application sur le plan local des instructions fédérales et cantonales en matière d'approvisionnement économique du pays.

L'article 3 LAE institue un organe cantonal qui est rattaché à la DEE et dont les membres sont nommés par le Conseil d'Etat. M. Charles de Reyff, chef du SPE, dirige l'OCAE.

3.3.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT, sous la présidence de M. Michel Pittet, ancien Conseiller d'Etat, a été saisi dans le cadre d'un conflit collectif.

Monsieur Michel Pittet ayant terminé son mandat à fin juin 2017, le Conseil d'Etat a nommé Mme Gabrielle Multone, ancienne Juge cantonale, à la présidence de l'OCCT, avec effet au 1^{er} novembre 2017.

3.3.5 Accords sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. Le secteur de la Surveillance du marché du travail (SMT) assure la responsabilité de l'Inspection de l'emploi et de l'observation du marché du travail.

Responsable de l'observation du marché du travail dans le cadre des conditions salariales, le secteur SMT n'a pas constaté de sous-enchère salariale abusive et répétée dans les branches à observation renforcée définies pour 2017.

Le secteur SMT contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 433 (409) contrôles portant sur 788 (747) travailleurs ont été réalisés.

L'intervention des inspecteurs auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 104 457 (152 485) francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le secteur SMT a traité les annonces pour 6304 (6166) travailleurs, dont 2149 (2399) travailleurs détachés, 3192 (2724) prises d'emploi en Suisse et 963 (1043) prestataires de services indépendants. Ce qui correspond à un total de 223 283 jours de travail annoncés (930 équivalents plein temps), 174 635 jours auprès d'employeurs suisses, 20 640 jours pour des indépendants et 28 008 jours pour des travailleurs détachés. Le tout correspond à moins de 0,81 % des équivalents plein temps de l'emploi dans le canton de Fribourg (OFS 2015).

Sur mandat du Service de la population et des migrants (SPoMi), le secteur SMT a aussi effectué la vérification des conditions salariales pour répondre à 51 demandes d'entreprises. Ces demandes portaient sur des autorisations de séjours pour prestataires de services transfrontaliers aboutissant à des conventions de détachement pour leurs travailleurs.

Le service a prononcé 28 décisions d'amendes pour infractions contre les conditions de travail et de salaire prescrites par les lois fédérales (art. 2 LDét) ou un défaut d'annonce (art. 6 LDét). Il a prononcé 15 interdictions de travail en Suisse pour non-renseignement (art. 7 LDét) ou amendes impayées (art. 9 al. 2 let. b LDét). De même, il a transmis 19 dénonciations au Ministère public pour décisions pénales pour non-collaboration (art. 12 LDét).

3.3.6 Lutte contre le travail au noir

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des trois inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendant de l'Association Fribourgeoise de Contrôle. Le SPE a délégué à cette association les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction comme dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 499 (540) contrôles concernant 1289 (1332) travailleurs. Parmi ces contrôles, 193 (143) entreprises pour 474 (373) travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non-respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Les efforts de prévention portés sur les employés en 2014, 2015 et 2016 ont été poursuivis en 2017. Plusieurs formations et séances d'information ont été réalisées. Notamment pour la formation obligatoire pour l'obtention de patente pour la reprise d'un établissement public, le SMT a dispensé un cours en allemand et quatre cours en français. Lors des visites, contrôles et séances d'information, le SMT a distribué les dépliants et chemises d'information pour la prévention.

L'introduction progressive d'opérations « coup-de-poing » a permis notamment de mettre un terme aux activités d'un employeur indélicat, multirécidiviste en matière d'infractions travail au noir, sur décision préfectorale.

3.3.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 25 (37) autorisations en 2017 : 12 pour le placement privé et 13 pour la location de services. Trois autorisations ont été supprimées à la suite d'une cessation d'activité.

Elle a préavisé favorablement auprès du SECO 12 (16) demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontaliers et/ou le placement privé intéressant l'étranger.

En 2016 (les chiffres pour 2017 seront disponibles au printemps 2018), 667 (928 en 2015) personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 7421 (8095 en 2015) personnes, ce qui correspond à 3 396 107 (3 608 777 en 2015) heures de mission. La proportion d'étrangers parmi les personnes dont les services ont été loués se monte à 68,1 % (66,4 % en 2015), ce qui est supérieur à la moyenne suisse 64,1 % (63,3 % en 2015).

Par ailleurs, la section a mené 20 contrôles d'entreprises afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Les pratiques illicites constatées lors des contrôles d'entreprises, notamment les conditions de travail, ont été corrigées conformément aux standards et directives.

Pour rappel, les décomptes de salaires, les couvertures de frais, les horaires de travail, etc., font l'objet des contrôles de la section et de la CPRR (Commission paritaire régionale romande de la location de services), avec qui le SPE collabore étroitement.

3.4 Section juridique

3.4.1 Décisions en première instance

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 9755 (8743) décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage en 2017, selon la répartition suivante :

- > 6134 (5728) décisions de suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité ;
- > 431 (558) décisions relatives à l'aptitude au placement et autres cas ;
- > 77 (74) décisions de remises de l'obligation de restituer ;
- > 3113 (2383) avis de droit en matière d'assurance-chômage.

3.4.2 Décisions en deuxième instance

La section juridique a également enregistré 625 (543) oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE.

Elle a rendu 370 (753) décisions sur opposition, dont :

- > 65,4 % (68,95 %) ont été rejetées ou déclarées irrecevables ;
- > 20,3 % (16,85 %) ont été admises ;
- > 10,3 % (10,5 %) ont été partiellement admises ;
- > 4 % (3,7 %) ont été déclarées sans suite ou rayées du rôle.

3.4.3 Observations au Tribunal cantonal

En 2017, 24 (40) décisions sur opposition ont été contestées par recours auprès du Tribunal cantonal.

La section juridique a déposé des observations auprès des tribunaux dans 22 (43) affaires.

55 (56) arrêts ont été rendus par le TC :

- > 63,65 % (72,9 %) des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables ;
- > 23,65 % (15,25 %) ont été admis ;
- > 5,45 % (3,4 %) ont été partiellement admis ;
- > 7,25 % (8,45 %) ont été rayés du rôle.

3.4.4 Réductions de l'horaire de travail (RHT) et intempéries

	Travailleurs touchés				Heures chômées			
	2016	2017	CH 2016	CH 2017	2016	2017	CH 2016	CH 2017
Janvier	168	34	8 089	8 326	8 117	1 375	462 496	467 876
Février	71	17	8 485	7 501	3 620	906	480 944	410 470
Mars	58	13	8 620	7 096	2 884	679	477 645	419 108
Avril	82	7	9 083	5 727	3 328	338	497 319	290 584
Mai	250	1	8 452	4 746	15 235	50	432 232	243 661
Juin	261	6	7 925	4 284	17 459	265	452 539	210 601
Juillet	52	3	5 209	2 574	2 999	187	251 398	134 791
Août	3	3	5 546	1 713	158	195	309 600	88 125
Septembre	4	35	6 568	1 481	332	1 054	373 151	89 712
Octobre	18	31	6 727	1 814	753	1 030	389 544	122 628
Novembre	53	38	7 555	1 503	3 515	681	411 519	104 797
Décembre	46	14	5 596	1 392	2 819	654	281 854	82 417

3.5 Section Organisation et support

3.5.1 Statistiques

Afin de mieux connaître le profil des demandeurs d'emploi inscrits, deux nouveaux outils ont été créés en 2017. Le délai de prise en charge d'un demandeur d'emploi après son inscription est surveillé car il s'agit d'une obligation légale. Par ailleurs, une formation interne a été dispensée sur amstat, la plateforme web et mobile du Secrétariat d'Etat à l'économie.

3.5.2 Informatique

Le support informatique a traité environ 1000 demandes d'assistance de la part des collaborateurs du SPE.

La création d'une formation continue PLASTA (le système fédéral d'information en matière de placement et de statistique du marché du travail) en e-learning a débuté en 2017. Les premiers modules seront livrés durant le premier trimestre 2018.

Fribourg a assuré la présidence du groupe latin PLASTA en 2017.

Un portail en ligne a été créé et publié en 2017. Il permet la gestion des PET par les fournisseurs et le SPE.

3.5.3 Logistique

La santé et la sécurité au travail est une préoccupation constante du SPE. Le déploiement du concept de « bureau standard » s'est poursuivi en 2017 dans les unités du Service se trouvant à Châtel-St-Denis et à Tavel.

3.5.4 Communication et traduction

L'équipe de communication a terminé la refonte complète de l'Intranet avec sa publication en mars. Elle a activement participé aux actions d'information liées aux 10 ans du Chèque Emploi, ainsi qu'à celles relatives à l'évaluation de la mesure Pôle Insertion+ en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales.

La traduction joue un rôle important. Tous les documents du SPE (internes et externes) sont publiés dans les deux langues officielles du canton.

3.5.5 Projets et formations

L'introduction de l'e-learning pour les formations internes des collaborateurs a débuté avec la formation continue à PLASTA/GED comme projet-pilote.

Le « Forum-Emploi » du 28 novembre 2017 a réuni neuf employeurs et une quarantaine de demandeurs d'emploi pour des entretiens d'embauche de vingt minutes.

Dix collaborateurs ont achevé leur formation à la conduite de projets en 2017 et ont ainsi reçu la certification y relative.

3.6 Finances et controlling

Le SPE gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Il s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en contrat LEMT, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôt à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été, en tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales mais sans les coûts des MMT, de 25,4 millions de francs. En outre, 1 967 520 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs ayant épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les contrats LEMT en entreprises ont coûté 1 225 952 francs, les contrats LEMT au sein d'associations 522 900 francs et ceux auprès du canton et des communes 218 668 francs. Au 31 décembre 2017, le capital du Fonds se montait à 7 millions de francs.

Une partie des activités cantonales du SPE sont actuellement financées par la Confédération. Le SECO exige une répartition des coûts plus pointue. En réponse aux demandes du SECO, un poste de comptable à 60 % sera mis en charge du canton en 2019.

4 Caisse publique de chômage (CPCh)

Administrateur : Dominique Schmutz

4.1 Activités

La Caisse publique de chômage (CPCh) est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

4.2 Activités courantes

Durant l'année 2017, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) a mené une enquête nationale auprès des demandeurs d'emploi. L'objectif : recueillir leur avis sur les prestations fournies par les Offices régionaux de placement et les caisses de chômage. De manière générale, ils ont émis une appréciation positive des prestations fournies par la CPCh, que ce soit en termes de rapidité et de régularité des versements, mais aussi en matière de délai de réponse par téléphone ou courrier ou de l'amabilité notamment.

Plus de 80 % des assurés se disent prêts à recommander la CPCh à leurs connaissances. Ce résultat est supérieur à la moyenne des caisses publiques et syndicales de l'ensemble du pays. Le benchmarking donné par le SECO sur ce sujet attribue une note de 4,0 à la caisse la moins bien notée et 5,5 à la mieux notée. Ces conclusions confirment les différentes analyses que mènent la CPCh au moyen de son management de la qualité certifié ISO, norme 9001 : 2015. En effet, l'organisme certifié doit établir des processus pour assurer les activités de surveillance et veiller à la perception du client sur le niveau de satisfaction de ses exigences.

En termes de volume de prestations, la CPCh a vu son augmentation des bénéficiaires se réduire surtout dans la deuxième moitié de l'année. La fermeture de Yendi avec plus de 470 assurés à traiter en insolvabilité et plus d'une centaine d'assurés au niveau de l'indemnité journalière a été un défi majeur pour le personnel du service.

Pour terminer, la Caisse publique de chômage a notifié 3135 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 39 cas pour examen.

4.3 Prestations versées aux bénéficiaires

4.3.1 Demande d'indemnités en cas de chômage (IC)

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre d'assurés	8 115	8 490	4,62 %
Nombre d'inscriptions et réinscriptions	8 013	8 520	6,33 %
Nombre d'indemnités journalières versées	654 677	648 129	- 1,00 %

4.3.2 Demandes d'indemnités en cas d'intempéries

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	43	100	132,56 %

4.3.3 Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	31	12	- 61,29 %

4.3.4 Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre d'entreprises	43	48	11,63 %

4.3.5 Indemnités versées

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Chômage complet	109 469 560.85	110 356 216.10	0,81 %
Allocations familiales	1 765 761.10	1 699 471.60	- 3,75 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	7 009 562.00	7 471 968.80	6,60 %
Coût afférent au projet (Organisateur)	18 392 232.50	20 056 305.50	9,05 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	2 546 824.65	2 301 909.05	- 9,62 %
Insolvabilité	1 218 803.30	3 105 362.15	154,79 %
Total	140 402 744.40	144 991 233.20	3,27 %

4.3.6 Perte de gain en cas de maladie (art. 94 LEMT)

Année	2016	2017	Variation en pourcent
Nombre de personnes annoncées	52	35	- 32,69 %
Nombre de personnes subventionnées	34	17	- 50,00 %

5 Service du registre du commerce (SRC)

Préposée : Uschi Kozomara Yao

5.1 Activités

5.1.1 Activités courantes

Dans le courant de l'année 2017, le Service du registre du commerce a traité au total 7376 dossiers aboutissant à des inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1480 inscriptions de nouvelles sociétés, ainsi que de 1011 radiations et 4885 modifications concernant les sociétés existantes. Le total de dossiers traités a ainsi diminué de 177 par rapport à l'année 2016, mais augmenté de 1011 par rapport à l'année 2015, ce qui s'explique comme suit : Tout comme en 2016, plusieurs communes ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 et des centaines de sociétés se sont vu modifier leur siège par une inscription d'office effectuée par le Service du registre du commerce. Ces inscriptions ne sont pas sujettes aux émoluments, mais le surplus de travail qu'elles engendrent doit néanmoins être absorbé par l'effectif existant du Service du registre du commerce. En dehors de ce surplus, le nombre de dossiers à traiter reste toujours plus élevé que la moyenne des dix dernières années. Finalement, il faut noter que le nombre total de sociétés inscrites continue à croître. Le registre du commerce du canton de Fribourg affichait 16 363 sociétés inscrites au 31 décembre 2004 et 21 334 sociétés à la fin de l'année 2017.

5.1.2 Evènements particuliers

Le Service du registre du commerce a contribué à la formation de stagiaires de la Brigade financière.

En collaboration avec le Secrétariat de cyberadministration, le Service du registre du commerce a poursuivi le projet de pilote commencé en 2016 et dont le but consiste à mettre à disposition des prestations en ligne pour ses clients. Ce projet s'inscrit dans la modernisation du registre du commerce selon les lignes directives de l'Ordonnance sur le registre du commerce.

5.2 Statistiques

5.2.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2017, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant :

Entreprises individuelles (EI)	6 400
Sociétés en nom collectif (SNC)	386
Sociétés en commandite (SC)	20
Sociétés anonymes (SA)	7 104
Sociétés à responsabilité limitée (Sàrl)	5 694
Etablissements de droit public (EDP)	25
Société en commandite par actions (SCA)	1
Sociétés coopérative (COOP)	490
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	85
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	416
Associations (ASS)	245
Fondations (FOND)	458
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	10
Total	21 334

5.2.2 Tableau comparatif par rapport à la langue d'inscription

Au 31 décembre 2017, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites au registre du commerce était la suivante :

Total des sociétés actives inscrites en langue française	16 633
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4 701

5.2.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

Depuis l'introduction de la tenue informatisée du registre du commerce au niveau cantonal en 2004, l'évolution des nouvelles sociétés inscrites peut être suivie et se présente comme suit :

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	Sàrl	SEE/SES	SNC/SC
2004	7	2	348	17	256	309	80	31
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54
2007	8	5	374	17	291	415	57	43
2008	18	0	379	19	334	398	42	32
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24
2011	6	5	401	13	385	492	59	32
2012	7	4	445	20	327	476	35	34
2013	13	5	471	13	375	519	40	48
2014	18	4	407	9	273	441	32	38
2015	11	6	491	10	264	417	35	50
2016	17	4	504	10	276	481	29	45
2017	12	2	550	10	275	510	54	66

5.3 Collaborations intercantionales

Comme à l'accoutumée, le Service a participé aux séances de travail semestrielles d'un groupe d'offices deregistres de commerce alémaniques, soit de Zurich, Argovie, Soleure, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Berne et Haut-Valais. Ces séances ont pour but de discuter des questions juridiques liées aux inscriptions. Dans ce même but, le Service du registre du commerce du canton de Fribourg a également participé à la séance de travail des offices des registres de commerce des cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura et Bas-Valais.

5.4 Affaires contentieuses

Pour l'année 2017, aucune affaire contentieuse n'est à signaler.

6 Service de l'énergie (SdE)

Chef de service : Serge Boschung

6.1 Activités

6.1.1 Généralités

Le Service de l'énergie (ci-après : le Service) est chargé de mettre en œuvre la stratégie énergétique du canton visant à atteindre l'objectif de la « Société à 4000 Watts d'ici 2030 ». Sa tâche est notamment de concevoir et de faire appliquer la législation cantonale en matière d'énergie, de mettre sur pied des programmes de promotion ainsi que de sensibiliser, conseiller, former et informer les professionnels et le public en général sur le domaine.

6.1.2 Activités courantes

Le Service encourage l'utilisation des énergies renouvelables et la substitution des énergies fossiles par des aides financières, selon les programmes d'encouragement en vigueur, tout en tenant compte des disponibilités du Fonds cantonal de l'énergie.

Dans un but d'exemplarité des collectivités publiques, il a poursuivi son action d'information et d'accompagnement auprès des communes, en collaboration avec les programmes « SuisseEnergie pour les communes », l'Association « Cité de l'énergie » et « Energo ».

Il représente également les intérêts des cantons romands dans les associations Minergie® et CECB®.

Plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment ont été organisés.

Dans le cadre d'un partenariat avec SuisseEnergie et la fondation Big Effects, le Service était présent au Comptoir Gruérien du 27 octobre au 5 novembre.

La Commission cantonale de l'énergie (CCE) a été reconstituée par le Conseil d'Etat pour la période législative du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022. Une séance s'est tenue, au cours de laquelle les thèmes suivants ont été présentés et discutés : la Stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral et sa mise en œuvre dans le canton, le nouveau Programme Bâtiments, le Plan sectoriel de l'énergie et le Plan directeur cantonal ainsi que le MOPEC 2014 et les adaptations législatives.

6.1.3 Projets en cours

- > Nouveau Plan sectoriel de l'énergie (PSE) qui accompagne le Plan directeur cantonal (PDCant) : la partie « énergie » du PDCant intègre les réseaux d'énergie, l'énergie hydraulique, la géothermie, l'énergie éolienne, le solaire, le bois et autres biomasses ;
- > finalisation du Concept éolien du canton ;
- > formation des communes pour le contrôle des constructions ;
- > coordination interne à l'Etat pour le projet de la ligne HT des CFF « Neyruz-Kleinbödingen » qui doit être assainie ;
- > étude du potentiel de valorisation des rejets de chaleur, également sur les eaux usées ;
- > étude des sites potentiellement intéressants à la géothermie ;
- > programme d'économies d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton de Fribourg.

6.2 Formation

6.2.1 Programme de formation continue pour les professionnels

Plusieurs cours destinés aux professionnels du bâtiment, dont des cours sur la rénovation et les exigences en matière d'isolation ainsi qu'un cours bloc de formation continue sur le thème de l'énergie et du développement durable, ont été organisés.

Le programme Energie-FR, mené en étroite collaboration avec la HEIA-FR, a proposé notamment les cours suivants :

- > formation Passerelle accélérée vers le CFC « Techniques du bâtiment 2017 » ;
- > CAS HES-SO en « Analyse énergétique des bâtiments » ;
- > formation professionnelle « Pompes à chaleur (PAC) système-module » ;
- > formation professionnelle sur la base de projet eREN concernant la rénovation énergétique des bâtiments.

6.2.2 Promotion/formation pour la jeunesse

Le Service poursuit son action d'information et de sensibilisation, auprès des nouvelles générations, sur les questions énergétiques et le développement de bons réflexes en matière d'énergie.

Le programme appelé « Animations énergie » est proposé gratuitement aux enseignants des classes primaires francophones et alémaniques de 5H et 8H du canton. Durant l'année scolaire 2016/17, 3206 élèves ont bénéficié de ce cours.

Il soutient également la diffusion d'un programme intitulé « Enerschool » pour les cycles d'orientation et les collèges. Au cours de l'année 2017, les projets initiés ont été poursuivis et les écoles du cycle d'orientation de Sarine Ouest, du Gibloux, de Pérolles et de Marly ont adhéré au concept.

6.3 Procédures d'autorisation de construire

6.3.1 Demandes de permis de construire

Au sens de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC) et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service doit s'assurer que l'enveloppe thermique des bâtiments soit conforme, de même que les installations techniques. Au cours de l'année 2017, le Service a contrôlé et préavisé 2003 demandes de permis de construire (procédures ordinaires et procédures simplifiées).

6.3.2 Préavis PAL/PAD

Au vu de la LATeC et en application des dispositions légales en matière d'énergie, le Service préavisé tous les plans d'aménagement local (PAL) et tous les plans d'aménagement de détail (PAD) transmis pour examen auprès du Service des constructions et de l'aménagement du territoire. Au cours de l'année 2017, le Service a contrôlé et préavisé 61 dossiers.

6.3.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification, autorisations et dérogations diverses

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé 3 autorisations pour des installations de réfrigération et/ou d'humidification, de chauffage électrique direct, de chaudière à gaz naturel, de chaudière à mazout sans condensation, etc.

6.3.4 Gaz naturel

En application de l'arrêté du 5 juin 1979 sur les installations de transports par conduites de combustibles ou carburants liquides ou gazeux non soumises à concession fédérale, le Service a autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Groupe E Celsius SA :

- > communes de Chénens-Autigny-Cottens ;
- > communes d'Avenches-Villarepos (Villarepos pour Fribourg) ;
- > commune de Gibloux, secteurs Farvagny et Rossens ;
- > commune de Saint-Aubin ;
- > commune de Villaz-St-Pierre, secteur Fuyens ;
- > communes de Marly-Ependes-Ferpicloz-Le Mouret ;
- > commune de Romont, tronçon Route de la Maillarde – Route de Siviriez ;
- > commune de Villars-sur-Glâne ;
- > commune de Montagny, secteur Cousset ;
- > commune de Siviriez, secteur Villaraboud.

Il a également autorisé la construction et/ou l'exploitation des extensions suivantes du réseau Cosvegaz SA :

- > communes d'Auboranges et Rue (secteur Gillarens).

6.3.5 Lignes à haute tension

Le Service n'a préavisé aucune demande d'approbation de plans portant sur des installations électriques.

6.4 Programme d'encouragement en matière d'énergie

Nouveau Programme Bâtiments dès le 1^{er} janvier 2017 dans le canton de Fribourg.

Dix séances d'information ont été organisées dans le canton, qui ont réuni plus de 3000 personnes.

Un calculateur des subventions envisageables ainsi qu'un outil permettant de comparer un coût moyen de la chaleur en fonction des différents systèmes de chauffage disponibles sur le marché ont été mis en ligne.

6.4.1 Isolation thermique (M-01)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 335 promesses de subvention représentant un montant de 4 959 323 francs.

6.4.2 Chauffage à bois avec réservoir journalier (M-02)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 4 promesses de subvention représentant un montant de 20 000 francs.

6.4.3 Chauffage à bois automatique, puissance inférieure ou égale à 70 kW (M-03)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 23 promesses de subvention représentant un montant de 108 754 francs.

6.4.4 Chauffage à bois automatique, puissance supérieure à 70 kW (M-04)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 1 promesse de subvention représentant un montant de 29 800 francs.

6.4.5 Pompes à chaleur air/eau (M-05)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 142 promesses de subvention représentant un montant de 895 114 francs.

6.4.6 Pompes à chaleur saumure/eau et eau/eau (M-06)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 63 promesses de subvention représentant un montant de 604 440 francs.

6.4.7 Raccordement à un réseau de chauffage à distance (M-07)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 142 promesses de subvention représentant un montant de 1 040 625 francs.

6.4.8 Capteurs solaires thermiques (M-08)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 55 promesses de subvention représentant un montant de 264 782 francs.

6.4.9 Amélioration de la classe CECB (M-10)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 44 promesses de subvention représentant un montant de 1 322 623 francs.

6.4.10 Rénovation complète avec certificat Minergie (M-12)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 2 promesses de subvention représentant un montant de 113 480 francs.

6.4.11 Nouvelle construction Minergie-P (M-16)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 10 promesses de subvention représentant un montant de 446 206 francs.

6.4.12 Nouvelle construction CECB A/A (M-17)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 14 promesses de subvention représentant un montant de 292 391 francs.

6.4.13 Chaleur à distance : réseau de chaleur / production de chaleur (M-18)

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 11 promesses de subvention représentant un montant de 649 410 de francs.

6.5 Collaborations intercantionales

Sur le plan intercantonal, le Service a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place notamment par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

Il collabore notamment à la plate-forme www.energie-environnement.ch, plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud.

6.6 Législation

Le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie REn a été modifié au 1^{er} janvier 2017, plus précisément le chapitre 7 relatif aux aides financières destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables. Il permet ainsi de répondre à l'application du Modèle d'encouragement harmonisé des cantons ModEnHa 2015.

Quelques principes fondamentaux du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons MoPEC 2014 doivent encore être introduits dans la loi sur l'énergie LEn. Ceci donne également suite à trois motions parlementaires acceptées par le Grand Conseil et qui feront l'objet d'une proposition d'adaptation de la LEn dans le courant de l'année 2018.

7 Service de la statistique (SStat)

Chef de service : Pierre Caille

7.1 Activités

7.1.1 Collecte de données

Le Service de la statistique procède à des enquêtes dans le cadre de relevés qui sont pour la plupart coordonnés au niveau fédéral. C'est le cas notamment du recensement scolaire, pour lequel des données individuelles portant sur plus de 50 000 élèves doivent être annuellement transmises à l'Office fédéral de la statistique. Depuis 2015, les données des écoles primaires ont pu être extraites du système PRIMEO mis en place dans le cadre du projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE). Outre cette enquête importante, le Service de la statistique contribue à la collecte et la validation des données de la statistique fédérale dans de nombreux domaines. Le rôle des cantons dans les relevés fédéraux est réglé par l'article 7 de la Loi sur la statistique fédérale (LSF), ainsi que par l'Ordonnance concernant l'organisation de la statistique fédérale et l'Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe fournit la liste exhaustive des enquêtes fédérales, avec mention – le cas échéant – de la participation des cantons.

7.1.2 Exploitation des données

Conformément à la tendance de la statistique moderne et au souhait exprimé par le Législateur (loi sur la statistique cantonale, LStat, art. 5 al. 2), les informations statistiques sont toujours plus souvent tirées de registres ou de données administratives, c'est-à-dire des données qui n'ont a priori pas été collectées à des fins statistiques. Certaines statistiques sur la population sont ainsi tirées du registre cantonal de la population FriPers, ainsi que d'autres registres fédéraux. La statistique de la construction est établie à partir du registre fédéral des bâtiments et logements. La statistique fédérale des entreprises STATENT, partiellement fondée sur les registres AVS et réalisée en étroite collaboration avec les cantons en lieu et place des anciens recensements des entreprises, livre depuis 2011 ses données annuellement au lieu d'une fois tous les 3 ou 4 ans (trois fois par décennie) auparavant et offre désormais quelques possibilités d'analyse longitudinale. Afin d'assumer son rôle en tant que responsable de la qualité des données sur la population au sens de l'article 9 de la Loi fédérale sur l'harmonisation de registres (LHR), le SStat soutient les communes dans leur tâche de mise à jour du registre des habitants et du registre des bâtiments et logements.

Pour obtenir les informations qui ne figurent pas dans les registres, le Service de la statistique exploite principalement des données issues d'enquêtes par échantillons, notamment de celles qui ont été mises en place depuis 2010 par l'Office fédéral de la statistique pour compenser au moins en partie l'abandon des recensements traditionnels exhaustifs. L'utilisation accrue des registres et des échantillons entraîne encore actuellement un bouleversement considérable des outils et des méthodes de travail au sein des services cantonaux de statistique.

7.1.3 Diffusion des résultats

Les résultats statistiques sont principalement diffusés sous forme électronique, par le biais du site www.stat-fr.ch (ou www.fr.ch/sstat). Seuls l'annuaire statistique, le mémento « Le canton de Fribourg en chiffres » et la brochure trimestrielle « Conjoncture » ont fait l'objet d'une publication sur support papier en 2017. En outre, de nombreux résultats et exploitations particulières de données statistiques sont fournis en réponses à des demandes individuelles (environ 800 par année) qui parviennent au SStat par lettre, par courriel ou par téléphone. Le Service de la statistique alimente enfin en données statistiques les différents observatoires thématiques du canton (observatoires du marché du travail, de l'économie, du tourisme, ...). En 2017, le SStat a procédé à une enquête en vue d'évaluer l'intérêt du public pour des publications sur support papier, sachant que ces publications sont également disponibles gratuitement sur le web, en différents formats.

7.1.4 Conseil

Le Service de la statistique soutient les services de l'administration cantonale dans le cadre de travaux à caractère statistique ou mathématique.

7.2 Projets et événements particuliers

En 2017, le SStat a procédé à une restructuration interne en se dotant de deux sections en lieu et place de l'organisation plate qu'il connaissait auparavant. Le but de cette réorganisation et de se donner les moyens de mieux tenir compte de l'évolution de la statistique régionale moderne vers l'usage accru de données administratives et l'exploitation combinée de données provenant de différentes sources et environnements, selon des méthodes inspirées du « big data » et de la théorie des estimateurs « small area ».

Le SStat a en outre élaboré un nouvel outil de diffusion pour ses données détaillées à l'intention d'un public spécialisé. En plus d'être interrogeables de façon interactive sur le site actuel www.stat-fr.ch ou www.fr.ch/sstat, toutes les données dont le SStat dispose sont librement et gratuitement disponibles pour un accès machine à machine via le web, sauf évidemment les données personnelles ou les données qui permettraient d'identifier des personnes (physiques ou morales).

Le SStat collabore au projet d'harmonisation des systèmes d'information pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HAE) dirigé par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), en veillant à ce qu'y soient intégrés les besoins de la statistique fédérale et en mettant les données collectées dans le cadre du recensement scolaire à disposition pour constituer le référentiel des données du nouveau système. Il participe aussi aux projets d'informatisation complète des procédures de demande de permis de construire, là aussi pour veiller à la compatibilité avec le Registre fédéral des bâtiments et logements et avec les besoins de la statistique fédérale de la construction. En 2017, le Service de la statistique a fourni, sur mandat du Conseil d'Etat, une étude prospective esquissant les futurs possibles du canton à l'échéance d'une vingtaine d'années, selon un modèle simplifié des travaux qui ont été réalisés dans ce domaine par la Confédération.

7.3 Collaboration intercantonale et avec la Confédération

Le chef du Service de la statistique est membre du Bureau de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT), dont il a assuré la présidence durant les années 2016 et 2017. Il est en outre représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Enfin, il est présent, au titre de délégué des cantons, dans différents groupes de travail consacrés à de nouveaux projets ou à des réformes statistiques sur le plan fédéral.

Comme plusieurs offices fédéraux et la plupart des services statistiques des cantons et des villes, le SStat est signataire de la Charte de la statistique publique suisse, elle-même inspirée du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Il s'engage à ce titre à respecter les principes de la Charte. En 2017, il a participé au programme d'évaluation du respect de ces principes (EVALCHARTA) mis en place par la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

8 Service du logement (SLog)

Responsables : Marcel Godel/Pascal Krattinger

8.1 Activités

8.1.1 Marché du logement

Au 1^{er} juin 2017, 1953 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 190 unités de plus que l'année précédente et 608 de plus qu'il y a 2 ans. Le taux de logements vacants, rapporté au total des logements, passe de 1,24 % en 2016 à 1,34 % en 2017.

Le taux de logement vacants varie fortement d'un district à l'autre et a tendance globalement à augmenter. Il se présente comme suit :

	2015	2016	2017
Canton	0,96 %	1,24 %	1,34 %
Sarine	0,74 %	1,09 %	1,45 %
Glâne	0,88 %	1,80 %	1,28 %
Gruyère	1,31 %	1,53 %	1,05 %
Broye	0,84 %	1,45 %	1,68 %
Veveyse	0,64 %	0,38 %	1,08 %
Singine	1,00 %	1,00 %	1,31 %
Lac	1,38 %	1,55 %	1,39 %

La répartition des logements vacants est la suivante :

	2015	2016	2017
1 et 2 pièces	21 %	23 %	25 %
3 pièces	33 %	35 %	36 %
4 pièces	32 %	29 %	27 %
5 pièces et plus	14 %	13 %	12 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 89 % (82 % en 2016 et 2015) sont à louer et 11 % (18 % en 2016 et 2015) sont à vendre en 2017.

8.1.2 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les quatre tâches principales suivantes :

- > promesses de subventions (720 en 2017), débouchant sur la signature de 341 nouveaux contrats de bail. Ces chiffres démontrent un taux de rotation des locataires de plus de 12 % par an ;

- > paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 3 418 197 francs en 2017 (contre 3 880 637 francs en 2016 et 4 282 497 francs en 2015) ; quant aux contributions communales, elles ont atteint 1 545 185 francs en 2017 (contre 1 732 015 francs en 2016 et 1 893 946 francs en 2015) ; le Service calcule également les subventions fédérales, qui se sont élevées à 4 868 738 francs en 2017 (5 555 502 francs en 2016 et 6 555 360 francs en 2015). Les subventions globales via la LCAP ont donc diminué de 12 731 803 francs à 9 832 120 francs entre 2015 et 2017 ;
- > contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale pour un parc de 2598 logements à fin 2017 (2789 à fin 2016 et 3123 à fin 2015) par le biais de révisions individuelles de situation et de révisions globales d'immeubles. A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été corrigées. Il est à noter que les corrections sont de plus en plus fréquentes ;
- > contrôle des loyers (499 contrôles) appliqués par les régies et les propriétaires afin de s'assurer que les locataires ne paient pas davantage de loyer que ce qui est spécifié par le plan des loyers de l'Office fédéral du logement.

Par ailleurs, le Service est de plus en plus sollicité par les bénéficiaires d'aide en ce qui concerne le mode de fonctionnement et la durée des aides LCAP, et de nombreux renseignements sont fournis par téléphone ou mail. La thématique de la fin programmée des aides est très présente, tant du côté des régies que des locataires, mais également un nombre croissant de communes prennent conscience de ces aspects.

8.1.3 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à la Confédération, à l'Etat et aux communes en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2017, 2 immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 11 130 francs (14 672 francs en 2016 et 20 070 francs en 2015). Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées.

8.1.4 Réserves de terrains

En 2017, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8.1.5 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2017, le Service n'a été saisi d'aucune demande ou de radiation de charges.

8.1.6 Commission cantonale du logement

La Commission cantonale du logement a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Dans ce cadre, elle coordonne les travaux d'études pour une nouvelle politique cantonale du logement. La Commission dispose d'un groupe de travail technique dont la tâche est de faire diverses propositions en matière de politique de logement.

La commission s'est réunie à 1 reprise cette année, et le groupe de travail à 2 reprises.

8.1.7 Collaborations intercantionales

Les services cantonaux latins du logement (de la Suisse romande et du Tessin) organisent chaque année une rencontre intercantonale avec l'Office fédéral du logement pour un échange de vues. Cette réunion s'est tenue cette année à Bellinzone les 16 et 17 novembre 2017. Les échanges de vues avec nos cantons voisins ont permis de très intéressantes discussions.

8.1.8 Affaires contentieuses

La Direction de l'économie et de l'emploi n'a pas été saisie de recours en 2017.

8.1.9 Politique du logement

Les aides au travers de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accèsion à la propriété de logements (LCAP) se réduisent progressivement et seront quasiment inexistantes en 2024. La loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est amenée à remplacer la LCAP et ses effets se développent progressivement dans le canton de Fribourg. Le Service du logement travaille actuellement sur une nouvelle politique du logement. Un des principes de base sera de diffuser l'information concernant la LOG. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de diverses aides en relation avec la LOG. Les aides les plus fréquentes sont le recours au fonds de roulement des organisations faîtières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, les prêts de la centrale d'émission pour la construction de logement (CCL) et les examens techniques de projets par l'Office fédéral du logement (OFL). Les communes ainsi que diverses autres entités ont été informées de ces aides par le Service du logement.

Le Service travaille également avec d'autres Directions de l'Etat afin de proposer une politique du logement englobant des aspects dépassant le cadre de la loi fédérale sur le logement (LOG).

Une motion pour la création d'une « loi cantonale sur le logement » pour une véritable politique du logement dans le canton de Fribourg a été transmise au Conseil d'Etat le 15 septembre 2016. Le Conseil d'Etat a proposé à fin 2017 au Grand Conseil de refuser cette motion en motivant sa décision.

8.1.10 Politique d'information

Le Service a été actif en 2017 dans le cadre de la diffusion de l'information concernant notamment l'aide au logement. La diffusion des outils de la loi sur le logement (LOG) a été faite au travers de nombreuses entités, et plusieurs communes ont manifesté un intérêt particulier pour des constructions réalisées par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

La DEE a organisé en collaboration avec la DSAS et la DIAF le deuxième Forum du logement en date du 22 septembre 2017. Divers ateliers de travail intégrant des architectes et des communes ont eu lieu durant l'été 2017 et les résultats ont été présentés lors du Forum. Les thématiques de la mise en place d'un « Observatoire fribourgeois du logement », de l'accès et du maintien au logement ainsi que les aspects en relation avec la politique du logement ont également été intégrées dans le programme de cette année. Près de 200 participants ont pu ainsi écouter diverses présentations et réseauter à leur guise. Le concept du forum du logement est appelé à perdurer et la prochaine édition est fixée au 11 octobre 2019.

Le Service a multiplié les contacts avec les communes, les milieux de l'immobilier et diverses associations. Il a également été sollicité à plusieurs reprises comme orateur dans des manifestations publiques.

9 Service de la formation professionnelle (SFP)

Chef de Service : Christophe Nydegger

9.1 Activités

Le nombre de personnes en formation professionnelle initiale enregistré au Service s'élève à 9344, en baisse de 0,4 % par rapport au chiffre de l'année précédente. Si le nombre de personnes au bénéfice d'un contrat d'apprentissage est en légère hausse, cette diminution est due à une baisse du nombre de jeunes suivant cette année les cours d'intégration. Cet effectif total comprend également 360 personnes en maturité professionnelle post-CFC (MP2), 419 apprentis engagés dans une formation de deux ans (AFP) et 369 auditeurs (essentiellement des adultes préparant

un CFC selon les articles 31 ou 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle). Le nombre total d'entreprises fribourgeoises formant des apprentis reste relativement stable depuis plusieurs années. Elles sont actuellement 2391. L'effectif de ces entreprises formatrices a cependant connu un pic de 2501 en 2013.

La phase de transition des règlements de formation et de qualification en ordonnances de formation est pratiquement achevée. Cette année, il n'y a qu'une ordonnance de formation qui soit entrée en vigueur. Le Service s'est par contre prononcé sur 41 enquêtes et procédures d'audition pour des projets de révision, notamment en ce qui concerne la limitation de l'impact des coûts pour l'Etat et les entreprises.

Les partenaires du Service obtiennent régulièrement des informations grâce à l'envoi de Newsletters. En 2017, 3 communications ont été adressées à quelque 5000 acteurs de la formation professionnelle aux niveaux cantonal et national. La Newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur les nombreux thèmes connexes à la formation avec des liens dynamiques sur les pages de sites internet concernés.

Le Service continue d'offrir un nombre important de cours pour formateurs en entreprises. 26 cours ont ainsi été organisés à Granges-Paccot et à Bulle et couvrent la demande actuelle. Les évaluations de cours sont positives et la présence des participants est régulière. La coordination entre les 30 intervenants est efficace et favorise une formation de qualité.

Au niveau des mobilités européennes, le canton de Fribourg est représenté au sein de la Commission des coopérations multilatérales et européennes par le directeur de l'Ecole des métiers de Fribourg (EMF). Le canton de Fribourg est membre officiel du programme d'échanges Eurodyssée de l'Assemblée des Régions d'Europe. L'EMF porte la réalisation de ce projet de mobilité Eurodyssée et également le programme « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » pour ses propres apprentis, en cours de formation, et un « Pool de mobilités » pour les apprentis issus du système dual. Dans ce cas-là, les apprentis peuvent effectuer un stage sous forme de post-apprentissage, dans l'année qui suit l'obtention du CFC.

Le canton finance le projet Eurodyssée, alors que la nouvelle fondation « FPEM-CH.CH » soutient le projet « erasmus+ solution transitoire Leonardo da Vinci » en octroyant des bourses pour les stagiaires.

Le Service a pris part, le 10 mai, à la 9^e Journée intercantonale de la formation professionnelle. Cette manifestation jouit désormais d'une forte notoriété dans le canton ainsi qu'au niveau national. Elle est en effet organisée dans une vingtaine de cantons et dans la Principauté du Liechtenstein. Dans notre canton, le Service peut compter sur la collaboration de *Radio Fribourg* et de *Radio Freiburg* pour promouvoir la formation professionnelle durant cette journée.

Au niveau de la promotion, le Service s'est à nouveau chargé, dans le cadre du 6^e Forum des métiers « Start! 2017 », d'organiser le stand commun à 6 services de l'Etat : Service de l'orientation et de la formation des adultes (SOPFA), Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF), Service des subsides de formation (SSF), Bureau de l'intégration des migrants et migrantes et de la prévention du racisme (IMR), Coordination des échanges scolaires du Canton de Fribourg (CoES) et SFP. Malgré un budget limité, le stand a permis de profiter de synergies entre ces différentes entités de l'Etat et de mieux affirmer leur présence au service des visiteurs du salon des métiers. La 3^e « Nuit de l'apprentissage » a pris la forme d'un speed-dating des métiers. Plus de 250 jeunes en ont profité pour nouer des contacts auprès des 30 entreprises présentes. 350 entretiens individuels se sont déroulés dans une ambiance calme et conviviale (440 entretiens lors de l'édition 2015).

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à 3 reprises, dont une séance extraordinaire consacrée à la réflexion sur le statut futur du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI). Comme à l'accoutumée, elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et continue et émis des recommandations quant aux salaires indicatifs des personnes en formation. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a également approuvé les comptes du CPI et ceux des mesures du marché du travail (MMT).

L'Association du Centre professionnel cantonal (ACPC) recherche toujours activement des locaux afin d'y loger les ateliers des cours interentreprises (CIE) de différentes associations professionnelles. Une première étape a été franchie lors de l'assemblée du 4 décembre, les membres ayant accepté la proposition de construction d'un bâtiment à Courtepin pour les cours interentreprises des professions de maçon CFC, de carreleur CFC et de peintre en bâtiment CFC. Une première sélection a permis de retenir 3 sites pour le futur des autres lieux des CIE.

9.2 Événements particuliers

9.2.1 Charte de la formation professionnelle et slogan

A la suite des travaux initiés en automne 2016, un groupe de travail, formé de 14 collaborateurs et collaboratrices du Service et des écoles professionnelles, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'établir une charte commune au SFP et aux centres de formation professionnelle associés. Cette charte de la formation professionnelle a été approuvée par le Conseiller d'Etat-Directeur, Olivier Curty, en date du 16 février. Accessible sur le site internet du service, elle expose les fondements de l'activité, tant dans l'enseignement que dans la mission légale du SFP.

Par ailleurs, le Service a souhaité doter cette charte d'un slogan, message clé destiné à ses partenaires. A la suite d'un processus participatif du personnel du SFP, le slogan choisi est le suivant : « Ensemble, formons les professionnels de demain », et, dans sa version allemande : « Gemeinsam für die Profis von morgen ».

9.2.2 Validation des acquis (VAE)

Durant cette année, 41 personnes ont obtenu leur CFC par le biais de cette procédure. Ces lauréats proviennent des professions suivantes : assistant socio-éducatif CFC (4), assistant en soins et santé communautaire CFC (12), assistant médical CFC (1), employé de commerce CFC (2), informaticien CFC (2), logisticien CFC (20). Pour l'année en cours, les dossiers de 26 nouveaux candidats ont été enregistrés dans les mêmes professions ainsi que dans celle d'assistant du commerce de détail AFP et sont actuellement en cours d'évaluation. Pour la profession de logisticien CFC, 16 personnes ont commencé les séances d'accompagnement au bilan et termineront la procédure au plus tard en 2020. Pour la profession d'assistant socio-éducatif CFC, 26 personnes ont montré de l'intérêt pour un accompagnement au bilan débutant en 2018. Concernant la profession d'assistant en soins et santé communautaire CFC, une séance d'information a eu lieu le 2 octobre, réunissant une quinzaine de participants. Cependant, on ne compte que peu d'inscriptions, à savoir 2 infirmières assistantes. 3 autres dossiers, regroupant d'autres profils, sont encore en attente.

9.2.3 Travaux dangereux pour les jeunes travailleurs

Une fois que les mesures d'accompagnement ont été élaborées par les organisations faïtières du monde du travail (OrTra) puis édictées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), les courriers sont adressés aux entreprises formatrices. La procédure de mise en œuvre cantonale implique une collaboration intense entre le Service et la section Marché du travail de l'Inspection du travail, rattachée au Service public de l'emploi. La procédure, afin d'obtenir les auto-déclarations complétées de la part des entreprises, est contraignante.

9.3 Formation

9.3.1 Formation professionnelle initiale et préparation à la formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et d'attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant :

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
	2016	2017	2016	2017
Maturité professionnelle MP2 (post CFC)	340	360	559	519
Apprentissage y compris MP1 (intégrée)	7 821	7 828	2 257	2 120
Auditeurs	407	369	99	113
Formation pratique	0	0	0	1

	Personnes en formation		Certificats et attestations délivrés	
Formation élémentaire	0	0	5	0
Préapprentissage	55	73		
Cours préparatoire (SeMo)	401	404		
Cours d'intégration	353	310		
Total	9 377	9 344	2 920	2 753

Commentaires :

- > pour 2017, le taux de réussite est de 91,1 % (90,6 % en 2016) ;
- > 1578 élèves fribourgeois suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton, dont 170 en écoles de métiers ;
- > il est à relever que le Service et les centres de formation professionnelle forment eux-mêmes 19 apprentis.

9.3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans les centres de formation suivants, qui accueillent aussi 285 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces centres.

Centres de formation	Personnes en formation		
	Français	Allemand	Total
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	2 915	629	3 544
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	864	275	1 139
Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)	472	29	501
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	1 219	-	1 219
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)	492	101	593
eikon	148	-	148
Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)	322	34	356
Total	6 432	1 068	7 500

9.3.3 Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)

La charte d'établissement créée en 2016 et comprenant les valeurs « humanisme, responsabilité et passion » porte ses fruits. En effet, les missions relevées dans celle-ci sont le quotidien de l'EPAI pour encadrer les personnes en formation.

Pour cette année scolaire, la filière des agents d'exploitation CFC a été intégrée à l'EPAI avec l'ouverture d'une classe de 1^{ère} année. La nouvelle ordonnance de formation des charpentiers CFC a prolongé l'apprentissage d'une année supplémentaire qui arrivera à son terme, pour la première fois, en 2018. Deux classes de maturité professionnelle en orientation santé et social ont été ouvertes ainsi qu'une nouvelle filière « nature, paysage et alimentation ».

Dans le cadre d'un projet de collaboration avec une boutique de la place de Fribourg, les élèves de l'Ecole de couture ont confectionné des vestes en hommage à Coco Chanel. Le projet de numérisation lancé en 2015 avec deux classes d'apprentis cuisiniers CFC arrivera à son terme avec les procédures de qualification 2018. Un autre projet impliquant les classes d'intégration a vu le jour par la création d'un jeu intitulé « Mille et un bonjours ». Le vernissage organisé fin novembre a permis de le présenter à différents partenaires fribourgeois de l'immigration. Les apprentis bouchers-charcutiers CFC et leurs enseignants ont participé à Charolles, en France, au concours organisé par l'Institut Charolais qui avait pour objectif de promouvoir la profession de boucher et d'encourager les jeunes à s'orienter vers ce métier. De nombreux apprentis participent tout au long de l'année à des championnats organisés par les organisations du monde du travail (OrTra) et y obtiennent des places d'honneur.

L'équipe de la Direction de l'EPAI a enregistré la nomination d'un nouveau directeur, de deux doyens et d'un adjoint administratif.

9.3.4 Ecole professionnelle commerciale (EPC)

Après avoir initié en 2016 le projet pilote de classes bilingues pour les gestionnaires du commerce de détail, deux classes de 1^{ère} année et deux autres de 2^e année suivent avec enthousiasme cette formation en bilingue. Sur cette même lancée, l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), en partenariat avec l'EPC, a mis sur pied des cours de formation pour l'enseignement bilingue en vue de l'obtention d'un CAS destiné au corps enseignant de l'EPC et de l'EPAI. De plus, à l'occasion de la journée du bilinguisme du 23 septembre, l'EPC a remporté le 1^{er} prix ex aequo avec une autre institution. L'intérêt porté par les entreprises et les exigences croissantes du monde du travail ont incité la section « commerce » à demander l'ouverture, dès la rentrée scolaire 2018/19, de deux classes bilingues français-allemand pour les apprentis employés de commerce, orientation maturité professionnelle « économie et services », type économie.

9.3.5 Ecole des Métiers de Fribourg (EMF)

Comme les autres écoles professionnelles du canton qui sont impliquées dans l'organisation de la maturité professionnelle (ci-après : MP), l'EMF est en phase de reconnaissance des filières MP qui sont touchées par la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale (OMPr-2009) et du PEC - Plan Cadre de l'Enseignement - y relatifs. L'EMF pratique une forme multilingue de l'enseignement MP, à l'image de ce qui se pratique dans les collèges fribourgeois, soit en proposant une immersion totale dans les langues française ou allemande pour certains cours et en destinant cet enseignement multilingue à des groupes linguistiques mixtes de personnes en formation germanophone et francophone. Ce dispositif mis en place depuis plus de vingt années nécessitera de procéder à une requête pour que le SEFRI lève certaines contraintes de ses directives qui s'opposent notamment à un enseignement en immersion totale dans une langue pour une seule branche et à la mixité des groupes linguistiques, les directives n'ayant été pensées que pour des situations de groupes linguistiques homogènes.

9.3.6 Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)

Depuis 5 ans, les effectifs des personnes en formation à l'EPAC ne cessent d'augmenter. L'EPAC enregistre une augmentation de 100 personnes en formation. Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation annuelle des apprentis logisticiens CFC ainsi qu'à l'ouverture d'une classe d'assistants de bureau AFP à la rentrée 2016. La première volée des assistants de bureau AFP obtiendra son attestation en juillet 2018.

Chaque année, les apprentis employés de commerce CFC et les apprentis gestionnaires du commerce de détail CFC de dernière année en voie duale ainsi que les élèves en maturité post-CFC présentent publiquement leur travail de fin de formation. Encadrés par leurs enseignants, ces élèves réalisent des travaux de qualité permettant à leurs employeurs d'avoir une vision concrète de l'engagement qu'ils fournissent dans ces réalisations.

Dans le cadre des SwissSkills, l'EPAC a eu le plaisir d'organiser en mai le championnat romand du meilleur gestionnaire du commerce de détail CFC. Grâce à une équipe motivée et investie, cette journée fut un franc succès. Comme il s'agit d'une manifestation d'envergure, l'école l'organise pour deux années consécutives. Par conséquent, l'EPAC sera à nouveau l'hôte de cette finale en mai 2018.

Depuis 20 ans, l'EPAC, en collaboration avec l'IFFP, organise chaque année le séminaire d'économie politique pour l'ensemble des enseignants romands et tessinois du secondaire II. Cette 20^e édition a permis aux nombreux participants de faire un tour d'horizon des enjeux économiques actuels. Pour fêter cet anniversaire, un débat politique sous forme de table ronde, réunissant des politiciens du canton, a été organisé.

Les enseignants des métiers du bois de l'EPAC et leurs apprentis de 3^e et 4^e année, en collaboration avec la filière bois Fribourg représentée par Lignum Fribourg, Forêt Gruyère, Forêt Fribourg, l'Association des métiers du bois Gruyère/Veveyse, le groupement fribourgeois des charpentiers, le Service des forêts et de la faune et Scierie Fribourg, ont tenu un stand au Comptoir gruérien. Sur ce stand, les apprentis réalisaient des animaux à bascules et des cabanons de jardin. Les visiteurs avaient la possibilité de fabriquer un tangram grâce aux conseils avisés des

apprentis. Les apprentis de l'EPAC ont pu promouvoir leur métier durant quelques jours. Ce fut une expérience enrichissante pour les apprentis qui ont pu démontrer leur savoir-faire.

9.3.7 Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG)

En 2017, les effectifs des personnes en formation à l'ESSG ont poursuivi leur croissance régulière pour frôler la barre des 600. Globalement, ils ont augmenté de 24 % en 6 ans (depuis 2011). Ceci s'explique par l'évolution des besoins en personnel dans les métiers de la santé et du social, qui découle elle-même, entre autres, de l'évolution de la démographie. L'ESSG a poursuivi sa participation à une importante étude mandatée par la DSAS sur les besoins en personnel soignant afin de mieux cerner les déterminants de la demande des diverses catégories de personnel.

En Suisse romande, l'ESSG demeure l'une des rares écoles qui offrent les différentes voies de formation prévues par le système suisse de formation professionnelle : à côté de l'apprentissage traditionnel en 3 ans (CFC d'assistant en soins et santé communautaire – ASSC - en mode dual ou en école-stage et CFC d'assistant socio-éducatif - ASE) ou en 2 ans pour l'AFP d'aide en soins et accompagnement (ASA), l'ESSG permet également l'accès à un diplôme par la voie raccourcie (2 ans), par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par la voie de la procédure de qualification selon l'article 32 OFPr. Les personnes en formation selon ces voies particulières bénéficient d'une formation modulaire, réservée aux adultes expérimentés dans leur domaine de formation. Toutes ces voies de formation sont proposées jusqu'ici dans la filière francophone.

Au niveau de la direction, l'année 2017 aura été une année de transition, puisque trois des quatre membres de la direction ont quitté l'ESSG pour assumer des fonctions dans d'autres centres de formation professionnelle ou prendre une retraite anticipée.

C'est également au niveau des projets que l'année aura été intense. Le domaine Santé a préparé la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance pour les ASSC (1^{ère} année en 2017/2018 dans les sections française et allemande) et planché sur le programme de formation raccourcie (en 2 ans) en prévision de la rentrée 2018 ; ce même domaine participe aux travaux visant l'ouverture d'une filière d'assistantes médicales dès l'automne 2019. Concernant le domaine Social, l'école a reçu mandat de rendre un rapport à l'intention du Conseil d'Etat pour que ce dernier puisse se déterminer courant 2018 sur l'ouverture d'une filière ES (école supérieure) d'éducateur de l'enfance.

Enfin - et l'école en est très fière - l'ESSG affiche un taux de 100 % de réussite chez les ASA AFP, ceci depuis l'introduction de cette formation. Cette belle réussite est le résultat d'un investissement exemplaire de l'équipe enseignante de l'ESSG et d'une excellente collaboration avec les institutions qui emploient les ASA.

9.3.8 Ecole professionnelle en arts appliqués - eikon

L'école professionnelle en arts appliqués - eikon propose une formation à plein temps et met un point d'honneur à confronter ponctuellement ses élèves au monde professionnel en collaborant à des projets pédagogiques et culturels, accompagnés par des acteurs régionaux tels le SICHH ou FabLab, et internationaux, comme le Verbier Festival.

eikon a participé pour la première fois au Festival des Lumières de Morat.

Au printemps de cette année, deux apprentis de l'école ont été sélectionnés sur concours pour la réalisation d'étiquettes de sept cépages valaisans, travaux qui ont été présentés à New York.

Pour le dixième anniversaire du Musée du papier peint à Mézières, l'école a été approchée pour prendre part aux festivités en réalisant plusieurs œuvres visuelles.

eikon a également eu l'honneur de concevoir l'affiche de la 50^e édition du Carnaval des Bolzes.

Lors de la traditionnelle fête de la Saint-Nicolas, plusieurs animations visuelles élaborées par des apprentis ont habillé les murs de Fri Art, centre d'art contemporain de Fribourg.

Enfin, au terme de cette année, eikon a eu le privilège d'abriter l'exposition « Jardin secret » du premier concours de photos Sept, orchestré par Sept.ch SA, société éditrice du site sept.info et de Sept, un MOOC suisse.

9.3.9 Cours interentreprises

3801 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2016–2017 et 1894 à l'extérieur du canton. 46 apprentis fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

9.3.10 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI), en charge de la formation professionnelle supérieure et continue à des fins professionnelles, continue à développer ses activités : en 2017, il a enregistré 5663 participants (+ 600 par rapport à 2016), répartis dans un peu plus de 700 formations. Durant cette période, le CPI a collaboré avec 150 formateurs.

2017 marque le début d'une transition pour le CPI, qui a lancé un programme d'optimisation organisationnelle et de réflexion stratégique. Au terme de cette phase d'optimisation, le CPI, soutenu par le Service de la formation professionnelle et la Commission de la formation professionnelle, aura défini la stratégie cantonale de la formation professionnelle supérieure et continue. En tant qu'organe de mise en œuvre de cette stratégie, il aura clarifié son statut et garanti son financement à long terme.

9.3.11 Bibliothèque des Arts et Métiers BAM (EPAI) et Centre de ressources (EPAC)

20 134 visiteurs se sont rendus à la BAM durant l'année 2017, dont environ 200 classes (105 accueils de classes sous forme de visites avec quizz). Les bibliothécaires ont procédé à l'acquisition de 1793 nouveaux ouvrages et 5419 ont été prêtés. Le nombre de lecteurs inscrits s'élève à 18 172 (1934 nouvelles inscriptions). Après un premier download depuis I-gestion de toutes les données des élèves l'année précédente, seule l'inscription des élèves en 1^{ère} année a été nécessaire à la rentrée 2017.

La médiathèque s'est réorganisée au sein de l'école avec le départ à la retraite d'un enseignant. Le programme NetBiblio permet une recherche et un accès direct aux diverses émissions d'enseignement enregistrées en format numérique (depuis 2015) et sur DVD.

La bibliothèque de l'EPAC a accueilli 3072 visiteurs en 2017, dont 23 classes de 1^{ère} année qui ont bénéficié de visite-quizz de 45 min. 1584 prêts ont été enregistrés et 89 nouveaux lecteurs inscrits (pour un total de 980).

La bibliothèque de l'EPAC a fait l'acquisition de 386 nouveaux documents et indexé 111 articles de revues. Elle a diversifié son offre destinée aux apprentis grâce à l'achat de mangas, de romans pour jeunes adultes et de bandes dessinées documentaires. La bibliothèque propose également à ses usagers depuis janvier 2017 le prêt d'ebook via la plateforme E-bibliomédia ainsi que la consultation de e-papiers sur une tablette à l'accueil de la bibliothèque.

Grâce à l'engagement d'une stagiaire pré-HES en information-documentaire, la bibliothèque a pu élargir ses horaires d'ouverture dès la rentrée 2017, avec une ouverture en continu à midi. Des tâches d'archivage ont enfin pu être accomplies grâce à la présence de la stagiaire.

10 Haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (HES-SO//FR)

Directeur général : Jacques Genoud

10.1 Généralités

Pour la HES-SO//FR et ses quatre Hautes écoles, 2017 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre de la loi et de la vision et stratégie de la HES-SO//FR. Unifiée sous une même loi et Direction (DEE), la HES-SO//FR jouit de sa propre personnalité juridique et son autonomie est garantie. Le financement des missions inscrites dans la loi est assuré par les contributions de la Confédération, des cantons partenaires de la HES-SO et par l'Etat de Fribourg.

Les quatre Hautes écoles constituant la HES-SO//FR sont les suivantes :

- > Haute école d'ingénierie et d'architecture Fribourg HEIA-FR ;
- > Haute école de gestion Fribourg HEG-FR ;
- > Haute école de santé Fribourg HEdS-FR ;
- > Haute école de travail social Fribourg HETS-FR.

Ce rapport ne traite que des points importants concernant la HES-SO//FR dans son ensemble. Des informations détaillées sur les quatre Hautes écoles figurent dans le rapport annuel de chacune d'elle¹.

10.2 Organes

Conseil de la HES-SO//FR

Composé de onze membres, il s'est réuni à deux reprises.

Le Conseil HES-SO//FR a notamment pris connaissance, lors de sa séance du 5 avril 2017, de l'avancement des travaux du nouveau bâtiment « Mozaïk » de la Haute école de santé et de la Haute école de travail social. Il a pris également connaissance des besoins de rénovation du bâtiment de la Haute école de gestion et des besoins d'extension de la Haute école d'ingénierie et d'architecture.

Au cours de sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil HES-SO//FR a été informé par la direction générale de la HES-SO//FR de la situation concernant le budget 2018 de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles et des conséquences de l'introduction du modèle 2017 dit « par enveloppe ».

Comité de direction HES-SO//FR

Organe exécutif de la HES-SO//FR, le comité de direction de la HES-SO//FR est composé de MM. Jacques Genoud (directeur général HES-SO//FR), Jean-Nicolas Aebischer (directeur HEIA-FR), Rico Baldegger (HEG-FR), Joël Gapany (directeur HETS-FR), et de Mme Nataly Viens Python (directrice HEdS-FR à partir du 1^{er} février 2017), M. Jacques Mondoux (directeur ad intérim HEdS-FR jusqu'à février 2017).

Il s'est réuni 10 fois en 2017. En outre, un séminaire de deux jours a réuni les directions des quatre Hautes écoles et les responsables des services centraux sous la conduite du directeur général en février 2017. Ce séminaire avait pour objectif la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie HES-SO//FR. A cette occasion, cinq groupes de travail ont été identifiés.

Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR

Courant 2017, des rencontres régulières ont eu lieu entre le Conseil représentatif (CR) et le directeur général HES-SO//FR. Le SPOC CR (Single Point Of Contact) est composé du Président du CR, M. Hervé Bourrier (HEIA), de M. Maurice Jecker-Parvex (HETS) et de Mme Valérie Anne Reinhard (étudiante HEIA).

Au cours de 2017, la direction générale HES-SO//FR, le SPOC CR et/ou le CR in corpore ont collaboré sur les dossiers suivants :

- > Entrée en vigueur des règlements :
 - > règlement interne du 1^{er} juillet 2017 sur les élections du Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR ;
 - > règlement interne du 1^{er} juillet 2017 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil représentatif du personnel et des étudiants et étudiantes de la HES-SO//FR.
- > Préavis positif du CR en date du 13 janvier 2017 sur les règlements :

¹ Ces rapports sont publiés sur les sites internet de chaque haute école ou mis à disposition sur demande auprès des secrétariats respectifs. Le site internet de la HES-SO//Fribourg www.hefr.ch regroupe les liens vers les sites des hautes écoles.

- > règlement concernant l'octroi de congés scientifiques de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg ;
- > ordonnance concernant les taxes et les contributions dues par les étudiants et étudiantes immatriculés-e-s à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale // Fribourg (HES-SO//FR)².

10.3 Etudiants et étudiantes

Chiffres correspondant à l'année académique 2016–2017

Nombre et évolution

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2017	Master délivrés en 2017
HEIA-FR								
Architecture	95	87	74	-	-	256	61	-
Chimie	36	41	36	-	-	113	34	-
Génie civil	49	35	36	-	-	120	29	-
Informatique	37	35	28	-	-	100	25	-
Télécommunications					-			-
Réseau et sécurité	30	13	13	-	-	56	13	-
Internet et communication	18	4	17	-	-	39	12	-
Génie électrique	48	43	-	-	-	91	-	-
Electronique	-	-	15	-	-	15	15	-
Energie électrique	-	-	21	-	-	21	19	-
Génie mécanique	62	47	49	-	-	158	42	-
Total HEIA-FR	375	305	289	-	-	969	250	-
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	103	55	53	-	-	211	49	-
Economie d'entreprise en emploi	120	89	90	88	63	450	76	24
Total HEG-FR	223	144	143	88	63	661	125	24
HEdS-FR								
Soins infirmiers PT	143	117	86	11	-	357	77	-
Soins infirmiers EE	-	7	15	9	-	31	-	-
Bsc Ostéopathie (plein temps)	36	27	26	-	-	89	20	-
Mst Ostéopathie (temps partiel)	-	-	-	-	20	20	-	-
Total HEdS-FR	179	151	127	20	20	497	97	-
HETS-FR								
Travail social								
Remarque : le Master en Travail social est une offre conjointe des hautes écoles en travail social de Fribourg, Genève, Sierre, Lausanne et du Tessin.								
Total HETS-FR	118	103	183	55	-	459	113	-
Total HES-SO//FR	895	703	742	163	83	2 586	585	24

Les étudiants et les étudiantes et les enseignants et les enseignantes sont partagé-e-s par les Hautes écoles de la HES-SO et ces filières d'études sont gérées au sein de HES-SO Master.

² Le préavis positif du Conseil représentatif sur cette ordonnance avait été émis en 2016 et repris dans le préavis du CR en janvier 2017.

10.4 Évènements marquants

1.1.17

Visite de la Rectrice de la HES-SO, Mme Luciana Vaccaro et du Vice-recteur enseignement, M Yves Rey, auprès de la HEdS-FR et HETS-FR afin de présenter des dossiers et enjeux importants pour 2017.

1.2.17

Reprise de la direction de Haute école de santé Fribourg par Mme Nataly Viens Python.

1.2.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la partie officielle d'ouverture de START.

9.3.17

Signature officielle du mandat de prestation (MP) entre la HES-SO et la HES-SO//FR.

10.3.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la présentation intermédiaire du projet Solar Décathlon sur le site de blueFACTORY.

25.4.17

Communication officielle du nom « Mozaïk » du nouveau bâtiment de la Haute école de travail social et la Haute école de santé.

4.5.17

Mise sur pied par la direction générale de la HES-SO//FR du groupe de travail « Gouvernance, finance et organisation » (workshop atelier finance) en collaboration avec les quatre directeurs et directrice ainsi que du responsable finance de la HES-SO//FR.

5.5.17

Audit SGS de contrôle du système qualité de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles. Audit passé avec succès.

13.5.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR au 100^e anniversaire de la SHE Activitas (soirée de Gala et inauguration drapeau).

16.5.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à l'inauguration des locaux de St-Justin, locaux utilisés par la Haute école de santé dans le cadre de son Bachelor et Master en ostéopathie.

19.5.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR au 40^e anniversaire de l'entreprise Wago à Domdidier.

7.6.17

Programme d'intention cantonal HES-SO//FR 2017–2020. Le Conseil d'Etat approuve, en application de l'article 14 al. 2 let. a LHES-SO//FR, le plan d'intention cantonal HES-SO//FR 2017–2020. Demeurent réservées les décisions budgétaires sur le sujet, dans l'optique de plafonner l'augmentation des charges.

24.6.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la cérémonie de clôture Internet pour les filles.

26.6.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la visite de l'entreprise Alcon avec présentation de la HES-SO//FR et de ses quatre Hautes écoles.

4.7.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR au vernissage des travaux de BSC Architecture de la HEIA-FR.

6.7.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la visite du chantier Mozaïk avec les membres du comité de pilotage du déménagement.

18.9.17

Rentrée académique pour les quatre Hautes écoles de la HES-SO//FR avec, notamment la 1^{ère} volée des étudiants et étudiantes en Master ostéopathe de la Haute école de santé.

8.9.17

Participation et représentation de la direction générale HES-SO//FR à la Gordon Bennett.

11.10.17

Avec la contribution de la HES-SO//FR, de la HEIA-FR en particulier, les aérostiers suisses Laurent Sciboz et Nicolas Tièche, qui forment l'équipe Fribourg Challenge, battent le record du monde de distance parcourue avec un ballon à gaz de compétition.

14.10.17

Avec la contribution de la HES-SO//FR, de la HEIA-FR en particulier, en collaboration avec l'EPFL, l'UNIFR et la HEAD de Genève, le suisse team remporte le Solar Decathlon 2017 à Denver !

11 Etat de personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2017			Budget 2017			Comptes 2016		
Centres de charges		EPT	A	S	EPT	A	S	EPT	A	S
ECONOMIE ET EMPLOI		879.88	57	10	876.60	57	10	872.04	53	8
3500/ETES	3010.100	Secrétariat général	7.76	2	8.90	1	1	8.40	2	
3505/PECO	3010.100	Promotion économique du canton de Fribourg	9.25		9.40	1		9.75		
3510/OPEM	3010.100	Service public de l'emploi	15.33		16.10			15.80		
3525/RCOM	3010.100	Service du registre du commerce	6.03	1	6.00	1		5.45	1	
3535/LOGE	3010.100	Service du logement	2.40		2.30			2.34		
3542/PROF		Formation professionnelle	426.41	13	6 433.62	14	5	424.61	13	3
3542.1/SFPR	3010.100	Service de la formation professionnelle	23.53	3	1 24.10	4	1	23.50	5	1
3542.2/EPAI		Ecole professionnelle artisanale et industrielle	181.20	4	2 183.23	5	2	181.80	3	1
	3010.101	Personnel administratif	9.71	4	2 9.70	5	2	9.66	3	1
	3020.100	Personnel enseignant	171.49		173.53			172.14		
3542.3/EPCO		Ecole professionnelle commerciale	55.62	1	0 58.12	2	0	55.45	2	0
	3010.101	Personnel administratif	3.68	1	3.44	2		3.84	2	
	3020.100	Personnel enseignant	51.94		54.68			51.61		
3542.4/EPAC		Ecole professionnelle artisanale et commerciale	48.39	1	2 49.83	1	1	48.82	1	1

POUVOIRS – DIRECTIONS		Comptes 2017			Budget 2017			Comptes 2016			
	3010.101	Personnel administratif	3.45	1	2	3.55	1	1	3.37	1	1
	3020.100	Personnel enseignant	44.94			46.28			45.45		
3542.5/EPSS		Ecole professionnelle santé-social	29.98	1	0	30.34	1	0	28.87	0	0
	3010.101	Personnel administratif	3.35	1		4.20	1		3.59		
	3020.100	Personnel enseignant	26.63			26.14			25.28		
3542.6/EMEF		Ecole des Métiers technique et art Fribourg	67.07	3	0	67.65	1	0	86.17	2	0
	3010.101	Personnel administratif	3.74	3		3.65	1		5.14	2	
	3010.104	Personnel technique	1.00			1.00			1.82		
	3020.100	Personnel enseignant	62.33			63.00			79.21		
3542.7/EPAA		Ecole professionnelle en arts appliqués	20.62	0	1	20.35	0	1	0	0	0
	3010.101	Personnel administratif	1.50		1	1.50		1			
	3010.104	Personnel technique	0.80			0.80					
	3020.100	Personnel enseignant	18.32			18.05					
3557/ETEC		Ecoles techniques	7.70	31	3	8.41	28	1	8.04	25	3
	3010.104	Personnel technique	3.70	31	3	3.70	28	1	4.45	25	3
	3020.100	Personnel enseignant	3.57			4.71			3.59		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	0.43								
3559/HESO		Haute école spécialisée de Suisse occidentale Fribourg	391.49	9	1	377.87	11	2	384.65	11	2
3559.1/HEDG		Direction générale HES-SO FR	8.90	0	0	9.10	0	0	8.81	0	0
	3010.101	Personnel administratif	8.90			9.10			8.81		
3559.2/HEIA		Haute école d'ingénierie et d'architecture	198.69	4	0	192.67	8	1	195.40	6	2
	3010.101	Personnel administratif	10.05	3		9.20	4		9.98	3	
	3010.104	Personnel technique	40.01	1		40.50	4	1	38.80	3	2
	3010.122	Personnel de conciergerie	10.75			8.88			9.95		
	3020.100	Personnel enseignant	132.21			127.29			132.50		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	5.67			6.80			4.17		
3559.3/HEGE		Haute école de gestion	52.19	1	1	50.00	1	0	50.57	2	0
	3010.101	Personnel administratif	5.06	1		4.50	1		4.65	2	
	3010.104	Personnel technique	5.96		1	8.00			7.31		
	3020.100	Personnel enseignant	33.58			29.50			31.23		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	7.59			8.00			7.38		
3559.4/HEDS		Haute école de santé	77.95	1	0	74.25	1	0	75.85	1	0
	3010.101	Personnel administratif	10.59	1		9.70	1		10.43	1	
	3010.104	Personnel technique	2.58			2.60			2.70		
	3010.122	Personnel de conciergerie	2.00			2.00			2.00		
	3020.100	Personnel enseignant	55.20			55.55			52.68		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	7.58			4.40			8.04		
3559.5/HEDT		Haute école de travail social	53.76	3	0	51.85	1	1	54.02	2	0
	3010.101	Personnel administratif	11.49	3		10.85	1	1	12.04	2	
	3010.104	Personnel technique	2.58			1.90			2.20		
	3010.122	Personnel de conciergerie	2.27			2.20			2.63		
	3020.100	Personnel enseignant	32.75			31.90			32.76		
	3020.112	Professeurs auxiliaires	4.67			5.00			4.39		
3560/STAT	3010.100	Service de la statistique	8.51	1		9.00	1	1	8.00	1	

		POUVOIRS – DIRECTIONS	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016
3565/ENER	3010.100	Service de l'énergie	5.00	5.00	5.00